



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 211 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 21 juin 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 juin 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 juin, de la motion: Que le projet de loi C-58, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre est saisie d'un projet de loi important, car il donne l'occasion de discuter des mesures qu'il renferme et de certaines caractéristiques générales qui ne sont pas prévues dans cette mesure législative mais qui pourraient être souhaitables pour un certain nombre de raisons.

Les Canadiens attachent une énorme valeur aux dispositions de cette mesure et à son importance sociale quant à savoir dans quelle mesure le Régime de pensions du Canada répond aux besoins sociaux et contribue au développement de ce que nous pourrions appeler notre cohésion sociale.

Dans le projet de loi, on propose que les fonds du Régime de pensions du Canada soient investis dans le secteur privé, à la bourse et sous d'autres formes, et je suppose que cette décision découle d'études très poussées qui nous permettent de croire qu'il s'agit d'une façon sûre d'investir les fonds du Régime de pensions du Canada.

J'ai certaines réserves au sujet de cette initiative car lorsqu'on investit sur les marchés financiers, le fonds devient vulnérable aux fluctuations du marché et aux caprices du secteur privé. Ainsi, je ne suis pas vraiment certain que ce soit une bonne idée.

À l'heure actuelle, il me semble au moins que les obligations d'épargne du Canada jouent un excellent rôle pour ce qui est d'offrir des investissements sûrs et de très bons rendements même à une époque où les taux d'intérêt sont très bas.

Pour cette raison, j'exhorte le comité, durant son étude du projet de loi, à s'assurer qu'il s'agit d'une mesure souhaitable et à présenter peut-être des amendements au projet de loi pour qu'on garde largement la porte ouverte à l'investissement des fonds du Régime de pensions du Canada sous la forme d'obligations et d'autres investissements dans le secteur public qui, je le répète, sont sûrs à long terme et offrent d'excellents rendements. En résumé, il me semble qu'il serait préférable de ne pas se livrer à des activités spéculatives avec les fonds publics.

La portée du projet de loi se limite à peu près à cela. Je me vois donc obligé de soulever une question qui l'a déjà été à maintes reprises lors de discussions précédentes sur le Régime de pensions du Canada, c'est-à-dire la clause des cinq ans dans le cas de la pension d'invalidité. Cette disposition cause des difficultés inutiles à un certain nombre de Canadiens. Nous sommes directement témoins de la situation parce que les gens se rendent dans nos bureaux de circonscription. Au-delà de cette expérience, nous avons effectué, sur plusieurs années, une étude de cas de demandes rejetées parce que les personnes en cause ne se conformaient pas à cette disposition rigoureuse et nous croyons qu'il serait souhaitable, lors des prochaines modifications du Régime de pensions du Canada, de fixer cette période à sept ans. Ce serait une façon plus raisonnable et équitable de traiter les gens qui, par exemple, souffrent d'une maladie récurrente, mais intermittente.

• (1010)

Je tiens à citer un cas précis. Une personne souffrant de lupus a demandé des prestations d'invalidité qui lui ont été refusées. Sa condition s'est empirée. Lorsqu'elle a finalement présenté une autre demande, la période de cinq ans était écoulée et elle n'a pas été reconnue comme admissible au Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada.

Je suis convaincu que les députés ont rencontré des cas semblables où la pension d'invalidité a été refusée à cause de la clause des cinq ans. J'espère qu'on aura bientôt l'occasion d'améliorer cette disposition.

J'ajouterai quelques mots au sujet de la Commission d'appel des pensions. À l'heure actuelle, les audiences accusent un retard de deux ans. Il fut un temps où l'arriéré atteignait au maximum six mois. Lorsqu'on s'enquiert des causes de ce retard, on nous dit que les juges sont trop peu nombreux. Il conviendrait sans doute de soulever la question à la Chambre, car nous reconnaissons tous que les Canadiens ne devraient pas être obligés d'attendre deux ans pour avoir le droit de se faire entendre alors qu'ils sont parfois aux prises avec de graves difficultés, frappés d'incapacité ou blessés.

J'aimerais que le ministre prenne note du problème. Ce n'est pas quelque chose qui nécessite une modification. Il suffirait simplement d'une mesure administrative que l'on pourrait prendre en intensifiant la recherche et l'embauche de juges appropriés. Il faut réduire la période d'attente de deux ans à environ six mois pour les Canadiens qui ont besoin de recourir à ce processus d'appel. Cela me semblerait une demande raisonnable.

Initiatives ministérielles

Il a été question il y a un jour ou deux dans les médias d'une affaire de discrimination de la part du Régime de pensions du Canada envers les conjoints de fait, qui se verraient refuser la rente de conjoint survivant s'ils ne vivaient pas avec leur conjoint au moment du décès de ce dernier. Le jugement rendu par la Cour d'appel fédérale affirme que le Régime de pensions du Canada fait preuve de discrimination dans ce genre de cas.

Le cas dont il a été question dans les médias concernait Mme Betty Hodge, une résidente ontarienne de 61 ans, qui s'était vu refuser une rente de conjoint survivant après que son conjoint de fait depuis plus de 20 ans soit apparemment décédé au milieu de l'année 1994.

Il semble se présenter plusieurs problèmes qui excèdent la portée du projet de loi et qui nécessitent notre attention.

Je terminerai en exprimant l'espoir que le gouvernement trouve la possibilité de présenter l'automne prochain ou l'an prochain un projet de loi qui améliore la qualité du Régime de pensions du Canada. Nous sommes convaincus que le Régime de pensions du Canada constitue un pilier de la sécurité sociale canadienne, une nécessité absolue pour le bien-être des gens qui quittent la vie active et, comme je l'ai dit tout à l'heure, un important facteur de cohésion sociale.

● (1015)

J'aimerais croire que le Régime de pensions du Canada bénéficiera d'une attention constante de la part du gouvernement du Canada qui cherchera à en améliorer les dispositions afin qu'il devienne plus solide et qu'il réponde mieux aux besoins des Canadiens. La société change et évolue, et parfois le coût de la vie peut augmenter après la retraite, surtout pour certains aînés qui peuvent avoir à s'occuper de leurs petits-enfants, et pour d'autres raisons.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député dit qu'en vendant des obligations d'épargne du Canada, le gouvernement fédéral récolte plus de fonds. La première question que je veux poser est assez sérieuse. Bien des contribuables seraient inquiets à l'idée de confier beaucoup d'argent au gouvernement quand on sait ce qu'il fait parfois avec. Je pense, notamment, au scandale du ministère du Développement des ressources humaines survenu il n'y a pas si longtemps et où 1 milliard de dollars s'est évanoui dans la nature. Et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Je me demande parfois si c'est une bonne idée pour les contribuables de permettre au gouvernement d'accroître ses dépenses au moyen des obligations d'épargne du Canada. Je ne suis pas convaincu que cela sert les intérêts du pays aussi bien que le pense le député. Je voudrais qu'il nous dise s'il convient de prêter plus d'argent au gouvernement quand on sait que son dossier n'est guère reluisant.

J'étais membre du Comité des finances lorsque ont été apportées les dernières modifications au régime de pensions. Par exemple, nous, membres de l'opposition, avons demandé que comparaissent devant le comité des représentants du gouvernement du Chili afin qu'ils nous parlent du système chilien. À l'heure actuelle, au Chili, les contribuables savent combien il y a exactement dans leur régime de pensions. C'est un régime dans lequel le gouvernement ne peut puiser. Il est géré de façon indépendante et l'argent est investi dans un certain nombre de types de placements privés.

Je sais que le député a des objections à cet égard, mais là où je veux en venir, c'est que n'importe quel Chilien peut savoir quel est le capital investi dans le fonds, quel montant y a été déposé une année donnée et quel est le rendement du fonds. Certains députés ici

présents comptent sans doute parmi les gens les mieux informés du pays en matière de régimes de pensions. Nous voici en train d'en débattre aujourd'hui.

Si je demandais aux députés d'en face, qui débattent aujourd'hui ce projet de loi, combien d'argent ils ont investi dans leur régime de pension et quel en est le rendement, ils ne sauraient pas me répondre aussi bien que le Chilien moyen. Je voudrais que le député me dise pourquoi nous n'avons pas pu faire venir des personnes du Chili pour nous parler de la réforme des régimes de pensions, car je crois que les Chiliens ont fait du très bon travail à cet égard.

J'ai une troisième question à poser au député. Nous avons entendu, au comité, le témoignage de l'administrateur du régime de pensions des enseignants de l'Ontario. Ce régime, qui est le plus important dans le secteur privé au pays, a un actif de plus de 10 milliards de dollars; c'était, du moins, le cas à ce moment, mais le montant est probablement encore beaucoup plus élevé aujourd'hui. Cette personne nous a dit que les changements apportés par le gouvernement, qui lui permettront de prendre 9,9 p. 100 du revenu des gens en cotisations au Régime de pensions du Canada, lui permettraient de gagner du temps pendant, au mieux, un ou deux mandats. La raison pour laquelle il nous disait cela, c'est qu'une analyse actuarielle révèle que, d'après les projections démographiques actuelles, le nombre de prestataires atteindra son niveau maximum vers 2017.

Toutefois, en dépit des déductions actuelles de 9,9 p. 100, le régime ne pourra pas se soutenir seul. Selon le témoin, l'augmentation des cotisations à 9,9 p. 100 est une mesure de cooptation utilisée par le gouvernement pour accroître les rentrées de fonds immédiatement, le temps d'une ou deux élections, mais par la suite le fonds ne serait plus viable et tomberait de toute façon en faillite. Selon lui, il était préférable d'apporter des changements substantiels plus tôt que plus tard.

Il y a donc trois questions. La première concerne le fait de confier de l'argent au gouvernement. Je ne veux pas pointer du doigt uniquement le gouvernement libéral, car d'autres gouvernements avant lui ont gaspillé l'argent des contribuables. La seconde question porte sur le fait que les Chiliens n'ont pas été autorisés à témoigner. La troisième question concerne le fait que nous nous retrouverons avec une dette considérable. Je regarde les pages aujourd'hui et je ne pense pas qu'aucun d'entre eux croit sérieusement qu'il pourra toucher une pension. Nous aurons une dette énorme que nous ne pourrions pas supporter.

● (1020)

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir assez de temps pour répondre aux trois questions, mais je vais essayer.

Pour ce qui est de la première question, il me semble que les placements dans les obligations d'épargne du Canada sont un investissement dans l'État, dans ce que nous croyons être le rôle du gouvernement, peu importe le parti au pouvoir. La plupart des placements en obligations du Canada ont une échéance de cinq ans ou plus. Il est possible que, dans cinq ans, un autre parti soit au pouvoir. Nous n'en savons rien. Mais le fait demeure que les obligations du Canada sont un mode de placement pour ceux qui croient en l'avenir du Canada.

Initiatives ministérielles

Je place mes épargnes dans les obligations du Canada. J'estime que c'est un moyen d'appuyer le Canada. Je suis persuadé que de nombreux Canadiens font la même chose. Je ne serais donc pas porté à lier les obligations d'épargne du Canada à la performance d'un ministère. Il est inévitable qu'il y ait des erreurs et des lacunes. Ce qui compte, c'est la confiance des Canadiens dans leur pays, et les obligations sont un moyen d'exprimer cette confiance. Peut-être est-ce une forme de patriotisme. Qui sait? En tout cas c'est une belle forme de patriotisme. J'exhorte le député à suivre mon exemple et à placer un jour une partie de ses épargnes dans les obligations du Canada.

Deuxièmement, il est possible que le système chilien, ainsi que d'autres systèmes dans le monde, présente des caractéristiques supérieures à celles de notre système. Nous devrions analyser celles-ci. Toutefois, il n'est pas nécessaire pour autant d'envoyer un comité au Chili ou de faire venir un spécialiste de ce pays. Si le comité a décidé de ne pas faire appel à un spécialiste, c'est que, dans ce processus démocratique, la majorité du comité doit avoir estimé que ce n'était nécessaire. En particulier, de nos jours, avec Internet et d'autres modes de communication instantanée, il ne devrait pas être trop difficile d'obtenir des détails, même par l'entremise de l'organisation pertinente des Nations-Unies, concernant les caractéristiques favorables du système chilien. Nous pouvons tirer des enseignements des Chiliens, des Européens et aussi de nombreuses autres sources.

À mon avis, nous avons un bon système. Nous n'avons qu'à avoir confiance en lui et à l'améliorer.

Cela m'amène au troisième élément et au fait que le député prédit que la viabilité à long terme du fonds est incertaine. Je ne le crois pas. C'est ce que croient certains. Son parti a effectivement préconisé le remplacement du RPC par un système du secteur privé. Je ne suis pas du tout d'accord avec cela et je rejette cette idée.

Je voudrais que le Régime de pensions du Canada soit la source centrale et principale de financement des pensions et de soutien à la pension pour les Canadiens. Ceux qui peuvent se le permettre pourraient ensuite constituer leur propre petit régime s'ils le souhaitent. Toutefois, le secteur public doit être protégé, et la vaste majorité des Canadiens ne peuvent se permettre de financer leur avenir et leur retraite dans le cadre d'un système relevant du secteur privé.

C'est ce qui fait la force du Parti libéral depuis des dizaines et des dizaines d'années. Une partie de notre démarche en matière de sécurité sociale consiste à veiller à ce qu'un minimum soit offert par l'entremise du secteur public et du régime fiscal. C'est pourquoi nous ne croyons pas, comme c'est le cas du député, à la réduction des impôts, car ces derniers sont essentiels pour accomplir certaines tâches, comme améliorer et renforcer le Régime de pensions du Canada. Si le pourcentage des cotisations dont le député a parlé venait à exiger une hausse dans les prochaines années, et c'est là une question sur laquelle devront se prononcer les actuelles et dépassant largement ma compréhension, je suis convaincu qu'une vaste majorité de Canadiens seraient en faveur. Je serais heureux d'en faire mon cheval de bataille aux prochaines élections. Je suis convaincu que nous gagnerons.

• (1025)

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de Davenport d'avoir soulevé la question du crédit d'impôt pour handicapés. On oublie souvent qu'outre les pensions et les prestations de survivant et de

décès, le RPC prévoit des prestations d'invalidité pour les Canadiens qui deviennent handicapés au cours de leur carrière et qui n'ont aucune protection. Il s'agit d'un élément très important, mais coûteux pour le régime.

Le député pourrait-il nous dire s'il existe d'autres possibilités en ce qui concerne les amendements? Comme le régime est géré conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces, le député a-t-il abordé la question avec les responsables provinciaux afin d'obtenir leur appui en faveur du changement qu'il préconise?

L'hon. Charles Caccia: Non, monsieur le Président, je ne l'ai pas fait. Je vais consulter le secrétaire parlementaire sur la manière de procéder à cet effet.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis ainsi qu'avec le député de South Surrey—White Rock—Langley concernant le vote sur le projet de loi C-292, qui devait avoir lieu à la fin de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires plus tard aujourd'hui. Vous constaterez qu'il y a consentement à l'égard de la motion ci-dessous. Je propose:

Qu'à la conclusion du débat sur le projet de loi C-292 aujourd'hui, toutes questions nécessaires pour disposer de la motion soient réputées mises aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé à la fin des initiatives ministérielles du mercredi 18 septembre 2002.

Le Président: Madame le whip en chef du gouvernement a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-58, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi C-58 respecte la politique établie en 1997 par le gouvernement qui s'éloignait du régime de pension financé au fur et à mesure basé sur un fonds de réserve de deux ans pour adopter un système de pensions entièrement financé, basé sur un fonds de réserve de cinq ans géré par un office d'investissement indépendant. Le système précédent existait depuis l'époque de Lester B. Pearson.

L'Office d'investissement du RPC est une société d'État qui a été créée en 1997 par une loi du Parlement, l'une des premières lois à avoir été adoptée à la Chambre des communes après les élections. Son seul mandat est d'assurer un taux de rendement prudent. D'ici 2012, l'Office devrait s'occuper du quart des obligations. Le montant total de fonds gérés par l'Office à ce moment là devrait atteindre entre 120 et 150 milliards de dollars, ce qui en fera de loin le plus important fonds d'investissement au pays.

Initiatives ministérielles

L'Office d'investissement adoptera une approche axée sur le marché et sera contrôlée par un conseil d'administration de 12 membres nommés par le ministre des Finances avec la participation des ministres provinciaux des finances. Les membres de l'Office sont très représentatifs de la communauté financière et l'Office compte quelque 40 employés qui coordonnent les activités de l'Office d'investissement avec les grandes institutions financières.

Le projet de loi C-58 modifie le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Il vise essentiellement à transférer le contrôle des fonds de réserve du RPC à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada sur une période de trois ans. L'office applique également la politique du gouvernement libéral qui autorise l'office à détenir 30 p. 100 de ses investissements dans des biens étrangers, conformément au budget de décembre 2001.

Le gouvernement soutient que le transfert des fonds du RPC renforcerait l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada en permettant un taux de rendement plus élevé sur les investissements. L'argument qui milite en faveur d'un meilleur taux de rendement repose sur le rendement habituel de marchés financiers qui dépasse généralement le taux de rendement des titres du gouvernement. En outre, le gouvernement libéral soutient qu'accroître la limite sur les investissements à l'étranger améliorerait également le taux de rendement. Actuellement, le Régime de pensions du Canada renferme des investissements de quelque 53,6 milliards de dollars, montant qui, comme je l'ai dit plus tôt, est censé atteindre 120 à 150 milliards de dollars d'ici 2012, ce qui représente un énorme fonds de placement.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada devrait représenter tous les intéressés, et non seulement le secteur financier. Actuellement, l'OIRPC ne représente pas tous les intéressés. Par exemple, les syndicats ne sont pas représentés. Le mouvement syndical, qui représente des millions de travailleurs dans le pays, n'est pas représenté. Les retraités ne sont pas représentés et, pourtant, ils constituent d'importants intervenants dans le Régime de pensions du Canada.

Or, ce sont les banques et les maisons de courtage, dont l'objectif à court terme est d'accroître leurs bénéfices, qui gèrent l'office. L'OIRPC investit au nom de quelque 16 millions de Canadiens, mais n'est obligé de tenir des assemblées publiques que tous les deux ans. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada devrait s'engager à avoir une représentation équilibrée, de sorte que les retraités et les investisseurs puissent avoir voix au chapitre dans la gestion du fonds. Une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes sont importantes dans toute société ouverte, libre et démocratique.

Selon moi, les fonds générés aux frais des contribuables ne doivent pas être investis à l'étranger. Nous ne sommes pas, moi le premier, contre l'investissement à l'étranger pour les groupes d'investisseurs privés, mais les dollars investis dans un régime de pension financé par les contribuables doivent être investis dans des sociétés canadiennes et dans des titres canadiens. Autrement dit, servons-nous des fonds du Régime de pensions du Canada pour investir dans l'économie canadienne et la raffermir et pour créer des emplois pour les générations à venir.

• (1030)

Le recours à des titres d'État contribuera à l'économie en canalisant des fonds vers les provinces et les municipalités. Ces fonds serviront à l'amélioration des infrastructures, à des projets de logement social et d'autres projets dont la nécessité est criante. En

effet, la dégradation des infrastructures est une réalité d'un bout à l'autre du Canada. Je pense au logement. Je pense aux réseaux d'aqueduc et au système de traitement de l'eau. Je pense au réseau routier et au transport. Je pense aux chemins de fer et à d'autres infrastructures que les fonds du RPC pourraient grandement contribuer à améliorer.

L'investissement dans des entreprises canadiennes, surtout de nouvelles entreprises, est important pour l'économie. Aux États-Unis, les caisses de retraite contribuent à près de la moitié du capital-risque. Les entrepreneurs canadiens devraient avoir accès à du capital-risque par le truchement de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Le rendement des investissements dans des titres d'État et des entreprises canadiennes peut être moins élevé au départ, mais les nouveaux emplois créés par le réinvestissement dans l'économie canadienne engendreront de nouvelles pensions pour les nouveaux retraités et augmenteront les fonds du Régime de pensions du Canada.

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada devrait veiller à investir selon des règles de présélection éthique. J'ai soulevé cette question plus d'une fois à la Chambre des communes ainsi qu'au Comité des finances auprès du ministre des Finances. Pourquoi ne pas adopter des règles de présélection éthique afin d'assurer que les investissements de l'Office respectent des normes d'éthique?

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada doit avoir un mécanisme de présélection éthique pour empêcher les investissements dans des sociétés dont les normes environnementales ou les normes en matière de travail des enfants sont médiocres, dans des sociétés qui font travailler des enfants ou qui ont des ateliers clandestins, dans les compagnies de tabac et dans d'autres entreprises qui causent du tort aux gens. Actuellement, l'office ne fait aucune présélection éthique de ses investissements. Il a été prouvé que la présélection éthique ne réduit pas le taux de rendement. En fait, si on regarde le taux de rendement des nombreux fonds éthiques dans le pays, on constate que non seulement il n'est pas inférieur, mais que, dans certains cas, il est même supérieur à celui des fonds sans présélection éthique. Je pense aux fonds éthiques du mouvement des coopératives de crédit, par exemple, qui présentent une très bonne feuille de route au Canada.

Il est intéressant de noter, dans le cadre de ce débat sur le Régime de pensions du Canada, que l'Office d'investissement du RPC prévoit investir quelque 350 millions de dollars dans des sociétés étrangères au cours des cinq prochaines années. Des sociétés impliquées dans des acquisitions par emprunt recevront une bonne partie de cet argent. Au 31 mars 2002, l'Office d'investissement du RPC affichait des pertes cumulatives de 64,8 millions de dollars, même s'il a déclaré des gains de portefeuille allant jusqu'à 40,1 p. 100 ces dernières années. Depuis sa création, l'office a obtenu un rendement sain sur les investissements en actions canadiennes, à un taux annualisé de 13,8 p. 100, et a subi des pertes de façon constante sur les investissements étrangers, à un taux annualisé de -0,3 p. 100.

Jusqu'en 1997, les provinces contractaient des prêts d'une durée de 20 ans auprès du RPC à un taux préférentiel, soit ce qu'il en coûtait au gouvernement pour prêter cet argent. On prêtait donc de l'argent aux gouvernements provinciaux au prix coûtant. Maintenant, ceux-ci empruntent aux taux du marché fixés par le ministre des Finances. Bien sûr, cela s'avère plus coûteux à la longue pour les provinces qu'en vertu des règles et des règlements antérieurs du Régime de pensions du Canada.

Initiatives ministérielles

La valeur marchande du capital-actions ordinaire détenu par l'Office d'investissement du RPC, dont 70 p. 100 au Canada et dans des entreprises canadiennes, 15 p. 100 aux États-Unis et dans des entreprises américaines et 15 p. 100 dans d'autres pays et entreprises, s'élève à 14,2 milliards de dollars. En fait, un article paru ce matin dans l'Ottawa *Citizen* avait pour titre «Le RPC investit 500 millions de dollars dans des placements risqués». On y lisait ensuite en sous-titre «Il se lance dans des investissements providentiels et des placements de capital-risque». L'article fait état des risques que courent les futurs pensionnés canadiens qui contribuent au fonds de pension du Canada. Il indique également que, au cours des quelques prochaines années, le RPC investira 2 milliards de dollars canadiens dans des fonds d'actions privés américains et 537 millions de dollars canadiens dans des fonds d'acquisitions européens.

● (1035)

On est enclin à investir de plus en plus les fonds publics canadiens et l'argent du régime de pensions dans des fonds étrangers, dans du capital-actions ordinaire et des fonds d'acquisitions à l'étranger, ainsi que dans des fonds de capital-actions très risqués, pour le compte des propriétaires du Régime de pensions du Canada.

Voici ce que pense l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada de la question de la présélection éthique:

La loi nous interdit de faire des investissements qui ne visent pas à maximiser le rendement du capital investi... La politique établit clairement que nous n'allons pas accepter ni refuser des investissements en nous fondant sur des critères n'ayant rien à voir avec les investissements.

C'est là la position de l'Office en ce qui a trait aux investissements éthiques, et je suis d'avis que l'on devrait proposer un amendement visant à garantir une présélection éthique.

Le tabac est un excellent exemple de cela. L'usage du tabac est très nocif et très coûteux sur le plan de la santé des Canadiens et il entraîne des ponctions importantes sur le Trésor public. Je ne pense pas que nous devrions investir les fonds du Régime de pensions du Canada dans Philip Morris ou tout autre fabricant de produits du tabac. Nous ne voulons pas envoyer le signal que l'usage du tabac est une bonne chose pour les Canadiens, mais jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas accepté la notion d'une présélection éthique pour l'investissement de ces fonds. Je sais que certains de nos vis-à-vis appuieraient l'application de ce principe dans le cas du tabac. Je les ai entendus s'en prendre au tabac et parler d'une campagne nationale de lutte contre l'usage du tabac au Canada.

Ainsi, d'une part, le gouvernement utilise la publicité pour dire aux jeunes et à d'autres qu'ils devraient cesser de fumer et il dépense des centaines de milliers de dollars au fil des ans pour des campagnes en ce sens, mais d'autre part, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada investit dans des fabricants de produits du tabac. Il fait exactement le contraire de la politique que prône le gouvernement du Canada. Il y a ici un conflit de politique et une contradiction dans ce que fait le gouvernement.

Les taux de rendement pour l'exercice 2001, qui se terminait en mars 2002, n'a été que de 3,4 p. 100 sur le marché boursier. C'est inférieur au rendement sur les obligations d'État pour la même période, qui était de 5 p. 100 je crois. L'investissement à l'extérieur des titres d'État comporte des risques. Pour une organisation chargée de réduire les risques ainsi que de réaliser des profits, les titres d'État sont un bien meilleur investissement. Chose certaine, les données là-dessus au cours de la dernière ou des deux dernières années sont éloquentes.

En 2001, les investissements de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada dans les entreprises privées ont

conduit à une perte alors que les titres d'État sont demeurés stables. Je pense que beaucoup de gens au Canada, y compris notre collègue de Davenport, apprécieraient un taux de rendement stable et garanti pour notre régime de pensions public, sur lequel on compte pour offrir un revenu de retraite à tous nos citoyens.

Le taux de rendement réel de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada est d'environ 7 p. 100. Le fait que les titres d'État aient un rendement de 1 ou 2 p. 100 inférieur serait contrebalancé par la croissance économique liée à ces titres qui présentent moins de risques, car nous investirions dans notre pays, dans nos propres entreprises et notre propre infrastructure. Nous investirions dans des programmes publics importants pour les Canadiens. Nous stimulerions l'économie et profiterions de toutes les retombées d'une croissance économique, comme une réduction du nombre de chômeurs et le reste.

Le total des actifs de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada s'élève à 53,6 milliards de dollars. Cela comprend les fonds pour deux ans de 40 milliards de dollars qui ont été transférés à l'origine du Régime de pensions du Canada. Les obligations du gouvernement totalisent près de 32,6 milliards de dollars. Quelque 13,8 milliards de dollars sont investis dans des sociétés cotées en bourse. Près de 400 millions de dollars sont actuellement investis dans du capital de risque et des fonds d'acquisition. Le fonds est censé représenter 25 p. 100 du passif, ce qui laisse le système s'autofinancer dans une large mesure. Lorsque le Régime de pensions du Canada a été établi dans les années 60, il s'agissait d'un régime qui s'autofinancait et il est demeuré ainsi jusqu'à ce que le gouvernement libéral y apporte des modifications ces dernières années.

● (1040)

Je recommande que nous nous opposions au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui à moins que des modifications y soient apportées, modifications habilitant l'OIRPC à mettre en place des critères de présélection éthique. Je souhaiterais aussi que la disposition du projet de loi concernant les investissements dans les marchés étrangers soit éliminée parce que je pense que nous devrions investir dans notre pays les fonds de l'imposant Régime de pensions du Canada.

Investir dans des souscriptions privées est une façon d'améliorer le taux de rendement des fonds du RPC. C'est une décision sensée si ces investissements sont faits au Canada, mais il faut déplorer l'absence de critères de présélection éthique pour ces investissements. Les Canadiens sont obligés de verser leurs cotisations au RPC dans un fonds d'investissement qui est dépourvu de règles interdisant l'investissement dans des entreprises de tabac, des sociétés qui emploient de la main-d'oeuvre infantine ou des entreprises qui ont des normes environnementales laissant beaucoup à désirer. Le gouvernement doit élaborer des critères de présélection éthique pour le fonds d'investissement du RPC à la suite d'audiences et de consultations publiques avec ceux qui ont établi pareils critères dans le secteur privé et dans le milieu des coopératives. À cet égard, je signale que le mouvement des coopératives de crédit a sept, huit ou neuf différents fonds d'investissement éthiques dans notre pays. Les améliorations apportées aux dispositions législatives sur les pensions devraient aussi permettre aux employés de décider s'ils veulent que des aspects éthiques soient pris en considération dans les décisions d'investissement de leur fonds de pension.

Initiatives ministérielles

Enfin, nous présenterions aussi maintenant un amendement au projet de loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada afin que d'autres intervenants puissent siéger au conseil d'administration. Je songe ici aux retraités eux-mêmes, qui devraient être représentés au conseil. Je songe aux syndicats, qui représentent les travailleurs d'aujourd'hui et les retraités de demain. Ils devraient être représentés eux aussi au conseil d'administration.

Si nous faisons ces trois choses, à savoir: si nous prévoyons une présélection fondée sur l'éthique, si les travailleurs et les retraités étaient représentés au conseil d'administration et si nous investissons moins d'argent dans les marchés étrangers et plus dans les marchés canadiens, telles les provinces et les municipalités, à de faibles taux d'intérêt au coût historique pour le gouvernement fédéral, je crois que la caisse du Régime de pensions du Canada refléterait la volonté des Canadiens.

Lorsque je parcours le Canada, les gens me disent qu'ils craignent pour la sécurité de leur retraite avec le Régime de pensions du Canada. Ils s'inquiètent pour l'avenir de cette caisse. Dans un pays aussi riche que le nôtre, on ne devrait pas avoir à se soucier de la sécurité de notre principale caisse de retraite mais, si une plus grande partie en était investie au Canada, en obligations provinciales et en obligations aux municipalités, aux écoles et aux hôpitaux, l'économie s'en trouverait plus forte et la caisse de retraite elle-même, plus sûre.

J'espère que nous pourrions en débattre à fond au comité et que nous apporterons ces amendements afin que la caisse de retraite du Canada, qui est le fondement du revenu de retraite au Canada, soit encore meilleure pour les Canadiens dans les années à venir.

• (1045)

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ayant participé aux travaux du Comité des finances lorsqu'il a abordé l'étude du projet de loi C-2 visant à créer l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, j'ai été étonné d'entendre certaines des déclarations du député qui a dit notamment du RPC que, à sa création, en 1966, il devait s'autofinancer. Sa déclaration témoigne d'une méconnaissance des circonstances ayant entouré la création du RPC.

À l'époque, les Canadiens, qui venaient de traverser les années difficiles de la crise n'avaient pas vraiment les moyens de pourvoir à leur retraite. C'est pourquoi ils ont décidé, par l'entremise de leurs représentants élus, de créer le RPC. Cette initiative a permis aux personnes en situation difficile de recevoir des prestations de retraite dès lors, sans même avoir cotisé au régime. Il n'est donc pas vrai que ce régime s'autofinance. Il s'agit d'un régime qui permet aux Canadiens d'aider leurs concitoyens. Les Canadiens qui travaillent aujourd'hui cotisent à un régime permettant de verser des revenus de retraite à ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'y voir. Je regrette que le député ait mal caractérisé le régime de pensions du Canada.

Le député s'est trompé en disant que l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada sera l'instrument d'administration des pensions. En fait, c'est la Loi sur le Régime de pensions du Canada qui dicte quelles prestations sont offertes, qu'il s'agisse de prestations au survivant, de prestations de décès, de prestations d'invalidité ou d'autres prestations. Voilà l'instrument qui est utilisé et conjointement administré par les provinces et le gouvernement fédéral.

Le député souhaiterait que des représentants des travailleurs, des syndicats, des pensionnés et des futurs pensionnés soient membres de l'office. Si nous dressons des listes, plusieurs groupes seront

représentés, mais dès qu'il y a des listes, il y a toujours aussi des omissions et certains représentants seront oubliés.

Le Régime de pensions du Canada est institué et administré par les gouvernements fédéral et provinciaux afin que les Canadiens soient assurés de recevoir des prestations de retraite appropriées.

Les pensionnés d'aujourd'hui reçoivent 8 \$ pour chaque dollar qu'ils ont investi dans le régime. De nos jours, il y a cinq travailleurs pour un pensionné et, à cause du vieillissement de la population, ce rapport se réduira éventuellement à trois travailleurs pour un pensionné. C'est pourquoi il a fallu augmenter les cotisations pour soutenir le régime à long terme.

C'est une grave erreur de laisser entendre que nous devrions gérer l'Office d'investissement de manière à atteindre toute une panoplie d'autres objectifs stratégiques, tout simplement parce que les sommes en cause sont recueillies au nom des Canadiens et pour servir à leur verser des prestations de retraite. Elles ne doivent pas servir à d'autres objectifs sociaux ou économiques. Nous appuyons déjà les fonds industriels. Nous appuyons déjà la présélection éthique pour éviter les investissements dans les produits du tabac, comme le député l'a précisé.

Le député a mal décrit l'Office en disant que c'est un instrument de politique stratégique; en fait, c'est un instrument qui doit servir à prévenir toute distorsion du marché que pourrait causer un fonds d'investissement aussi considérable. Il a été créé pour que les investissements ne soient pas dispersés, mais soient plutôt calqués sur les schémas d'achat et de vente de la bourse globalement afin de n'avoir pas d'influence indue sur les marchés, contrairement à ce qu'affirme le député. En créant l'office, on veille à ce que le rendement des investissements soit comparable à ce que les autres investisseurs obtiendraient, ce qui explique la limite de 30 p. 100 en investissements étrangers, car c'est exactement la limite que doivent respecter les Canadiens en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le député devra expliquer pourquoi il a ainsi trompé la Chambre à l'égard de ces points fort importants.

• (1050)

L'hon. Lorne Nystrom: Monsieur le Président, je suis surpris que notre vis-à-vis ait dit cela.

J'ai déclaré que le régime, qui a été mis en place dans les années 60, était à l'origine financé au fur et à mesure. C'est exactement la façon dont il a été créé. Je sais qu'on a investi des fonds au départ pour que les pensionnés admissibles puissent toucher immédiatement des prestations. Mon père a obtenu une petite prestation au titre du Régime de pensions du Canada assez tôt après le lancement du régime, comme d'autres personnes de sa génération. Cependant, le régime devait en principe être financé au fur et à mesure.

On a modifié cela en 1997 lorsqu'on a commencé à s'éloigner de ce mode de financement et on a placé une partie de l'argent dans un fonds d'investissement que devait administrer l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Il y a eu un changement d'idéologie et nous avons discuté de cela au Comité des finances à l'époque.

L'Alliance canadienne, qui était appelée le Parti réformiste à l'époque, voulait aller encore plus loin. Fondamentalement, nos collègues voulaient privatiser le Régime de pensions du Canada et établir d'énormes fonds de pension de type REER. Ce régime ne serait plus du tout dans le secteur public et tous les Canadiens auraient leur propre régime privé de pensions investi complètement sur le marché privé. C'est le débat qui a eu lieu au Comité des finances à l'époque.

Le gouvernement libéral en est arrivé à des modifications qui étaient en quelque sorte un compromis, puisqu'il s'agissait de donner plus d'argent à l'Office d'investissement pour qu'il le gère. Il veut maintenant que de plus en plus d'argent, quelque 30 p. 100, soit investi sur les marchés étrangers. On s'éloigne ainsi du mode de financement au fur et à mesure qui était prôné au départ par les gens qui ont lancé le Régime de pensions du Canada à l'époque de Lester B. Pearson et Tommy Douglas.

Lorsque je parle des intéressés, je n'en ai mentionné que deux. Notre collègue m'a demandé combien d'intéressés je voulais au conseil d'administration J'ai parlé des travailleurs et des pensionnés.

Une voix: Et les syndicats.

L'hon. Lorne Nystrom: Les travailleurs et les syndicats, c'est la même chose. Ayons une représentation syndicale au conseil d'administration. Les syndicats représentent les travailleurs. Ils représentent les gens qui travaillent au Canada. Ils devraient être présents au conseil. J'ai proposé un amendement durant le débat sur cette mesure législative il y a quelques années au Comité des finances.

J'ai dit que les pensionnés devraient avoir leur mot à dire également. Le conseil d'administration est composé de 12 personnes. Pourquoi le mouvement ouvrier et les pensionnés, les pensionnés actuels et les futurs pensionnés, n'y seraient-ils pas représentés? C'est tout à fait sensé. Nous avons ce type de représentation à d'autres conseils également. Les intéressés y siègent.

Ce n'est pas prohibitif, mais c'est laissé au jugement du ministre des Finances et aux recommandations de ses homologues provinciaux. Les ministres provinciaux des Finances ne nomment personne au conseil d'administration; ils recommandent simplement des candidats. Si le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick recommande quelqu'un, cette personne ne siègera au conseil d'administration que par la grâce du ministre fédéral des Finances. Là encore, trop de pouvoirs sont centralisés entre les mains du ministre des Finances.

Ouvrons un peu le système pour le rendre un peu plus démocratique. Il y a toutes sortes de précédents quant à la représentation au sein des conseils d'administration. La nouvelle administration canadienne de la sécurité aérienne a dans son conseil d'administration des représentants des parties intéressées, c'est-à-dire des autorités aéroportuaires et des sociétés aériennes.

Le Comité des finances a accepté mon amendement concernant une représentation des syndicats pour représenter les travailleurs au conseil d'administration. Cet amendement a été rejeté par la Chambre des communes à la recommandation du cabinet du premier ministre.

Ce n'est pas une idée radicale. Il s'agit simplement d'ouvrir un peu le système et de le rendre plus démocratique et plus responsable envers les Canadiens. Qu'y a-t-il de mal à ce que des retraités siègent au conseil d'administration? Qu'y a-t-il de mal à ce que des travailleurs y siègent? Ils pourraient apporter un point de vue précieux aux personnes qui prennent les décisions quant à la destination de ces investissements.

Je voudrais, pour terminer, parler de présélection éthique. Pourquoi ne ferait-on pas une présélection qui interdirait d'investir dans le tabac, par exemple? Le gouvernement fédéral dépense des sommes énormes à des campagnes de publicité pour déconseiller aux gens, surtout aux enfants, de devenir accrochés à la cigarette. D'un côté, le gouvernement dit de ne pas devenir accroché à la cigarette et de s'éloigner du tabac, mais d'un autre côté, l'Office d'investissement du RPC peut investir dans la société Phillip Morris et d'autres

Initiatives ministérielles

fabricants de cigarettes. C'est absurde. Je m'étonne de voir à quel point le député d'en face est conservateur.

• (1055)

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a parlé de la notion de présélection éthique. Il a également parlé de la participation des syndicats aux décisions sur la façon d'investir le capital du fonds.

Je me souviens des camionneurs américains, d'un certain Hoffa, de Las Vegas et de bien d'autres choses, mais je ne vais pas m'arrêter là-dessus. Comme il arrive souvent dans cette enceinte, j'ai été un peu distrait par les propos du député, mais je vais plutôt me concentrer sur ce dont nous sommes saisis.

J'ai écouté une bonne partie du discours du député de Regina—Qu'Appelle. Je ne crois pas l'avoir entendu parler du vol de fonds de pensions du secteur public par le gouvernement au cours de la dernière législature. Je me souviens que des milliards de dollars ont été retirés des fonds de pensions du secteur public qui s'étaient accumulés pendant des années et qui avaient été investis par le gouvernement.

En fait, mon regard se porte sur les gardes qui nous protègent aujourd'hui à la Chambre. C'est dans leur fonds de pensions que le gouvernement a puisé des milliards de dollars. Le gouvernement a sans doute cru qu'il était devenu trop gros et qu'il était justifié de le ponctionner pour tenter d'équilibrer son budget et de donner une marge de manoeuvre au ministre des Finances.

Le député a-t-il des choses à dire ou à avouer relativement au vol de milliards de dollars de fonds de pensions du secteur public par le gouvernement au cours de la dernière législature?

L'hon. Lorne Nystrom: Monsieur le Président, voilà en effet une question difficile et directe. Il est évident que la tenue de livres fantaisiste du gouvernement fédéral m'inquiète. Une telle fantaisie se produit pas mal souvent, et je partage certaines des inquiétudes du député.

Il y a autre chose qui me met en colère. C'est l'utilisation de la caisse d'assurance-emploi. Les travailleurs aussi bien que les employeurs paient des cotisations à la caisse. L'excédent accumulé dans la caisse de l'assurance-emploi est de quelque 42 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral voit ces fonds versés au Trésor public, qui est le fonds d'administration du gouvernement.

L'ancien ministre des Finances estimait que les cotisations des travailleurs et des employés devaient servir à éliminer le déficit et à rembourser la dette. Voilà une manière pour le moins fantaisiste d'assurer l'équilibre budgétaire. Cela est injuste, car l'argent provient des poches des contribuables. C'est du vol. Ce n'est pas une façon de voir les finances publiques.

La caisse d'assurance-emploi devrait être à part. C'est une caisse d'assurance. Elle fournit une assurance et des prestations aux gens qui perdent leur emploi.

La caisse d'assurance-emploi et le Régime de pensions font souvent l'objet d'une tenue de livres créative. Les fonds se promènent entre le Trésor et les sociétés d'État. Une transparence et une responsabilité accrues s'imposent. Il faut donc que le budget soit présenté à date fixe, de sorte que nous ayons un système parlementaire plus démocratique.

Je pourrais m'étendre sur ce sujet, mais je vois que mon temps de parole est écoulé.

*Article 31 du Règlement***DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

[Traduction]

LA JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée nationale des Autochtones, journée qui permet aux Canadiens de partout au pays de célébrer la culture et les réalisations des peuples autochtones du Canada.

J'aimerais faire l'éloge de la force et du courage des Autochtones. J'aimerais faire l'éloge de la souplesse de ces gens. J'aimerais faire l'éloge des jeunes à qui s'offrent beaucoup de possibilités, mais qui ont aussi beaucoup de défis à relever.

Je fais également l'éloge des grandes connaissances que nous devons partager avec notre pays, et, bien que nous n'avions jusqu'à tout récemment pas de langage écrit nous permettant de consigner ces renseignements, je fais l'éloge de notre aptitude à partager ces renseignements, ces connaissances et cette créativité. Je fais l'éloge de la créativité et des capacités artistiques des peuples autochtones.

Je suis très heureuse de partager cette journée avec les Canadiens. Je demande à mes collègues de se joindre à moi pour souhaiter à tous les Canadiens une très bonne Journée nationale des Autochtones.

* * *

● (1100)

LA SANTÉ

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la recherche peut permettre de sauver des vies. Elle peut nous aider à découvrir des médicaments pour traiter des maladies que l'on n'aurait même jamais pu prévoir. Elle peut aussi nous aider à réduire les périodes d'hospitalisation et à améliorer notre qualité de vie générale.

Nous savons que le système canadien de santé a besoin d'ajustements. Il manque de médecins, et les périodes d'attente sont trop longues. On peut s'attendre à une augmentation du nombre de personnes âgées qui auront sans aucun doute davantage recours au système de santé, et ce dernier n'est pas prêt.

La mise au point de nouveaux médicaments est une bonne façon d'améliorer la situation, mais le délai d'approbation de ces nouveaux médicaments est encore trop long. La période nécessaire à l'examen et à l'approbation des présentations de drogues dépasse les objectifs que Santé Canada s'est lui-même fixés. En effet, le ministère prévoit une période de 345 jours, mais il en faut plutôt 717. C'est presque le double. C'est également environ un an de plus qu'aux États-Unis.

On parle de sauver ou d'améliorer des vies, et nos voisins des États-Unis obtiennent leurs médicaments un an plus tôt que les Canadiens. Ces derniers ont la chance de guérir, alors que les Canadiens, eux, deviennent malades. Ce n'est pas acceptable.

Nous devons améliorer les délais d'approbation des médicaments. Après tout, le temps est un luxe que certains Canadiens ne peuvent se permettre.

* * *

TIMOTHY FINDLEY

M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre un hommage spécial à un grand auteur canadien qui est décédé aujourd'hui même, à l'âge de 71. J'ai nommé Timothy Findley.

M. Findley était un écrivain canadien de renommée, dont l'oeuvre a été récompensée et saluée dans le monde entier. Entre autres

récompenses, il a notamment reçu le prix de littérature du gouverneur général et a été fait Officier de l'Ordre du Canada.

M. Findley a amorcé sa carrière d'auteur en 1967, en écrivant de nombreux romans de qualité, dont *La fille de l'homme au piano*. Il a également écrit plusieurs pièces, des nouvelles et des scripts pour la télévision, la radio et le cinéma. Timothy excellait même dans ce dernier domaine, ce qui lui a valu un prix ACTRA. M. Findley était aussi un membre très actif dans la communauté des écrivains canadiens et il a présidé les destinées de la section canadienne de PEN International, l'association internationale des écrivains.

Je terminerai avec ces propos de Eugene Benson, un critique qui a dit de Timothy Findley: «Il n'a écrit que des chefs-d'oeuvre».

Au nom de l'ensemble des Canadiens, j'offre mes sincères condoléances à la famille et aux amis de Timothy Findley.

* * *

L'ÉDITION 2002 DE LA SEMAINE ITALIENNE

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Du 23 au 28 juin, l'Italian Cultural Centre Society de Vancouver, dans ma circonscription, célébrera la Semaine italienne, édition 2002, en organisant des spectacles de danse et de musique, des dégustations de cuisine italienne familiale et bien d'autres activités divertissantes.

Les Italo-Canadiens ont joué un rôle crucial dans le développement du pays. Je félicite le président, Leonard Bruno, Donatella Geller et les nombreux bénévoles qui se sont lourdement investis pour organiser cette fête.

J'invite les députés à se joindre à moi pour saluer les membres dévoués de l'Italian Cultural Centre Society de Vancouver, qui ont rendu cette fête possible.

* * *

[Français]

LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, le lundi 24 juin, c'est la Saint-Jean-Baptiste, la grande fête de tous les francophones du Canada.

Ensemble, nous allons célébrer notre diversité et notre identité. Nous allons clamer notre fierté d'appartenir à un pays qui continue de mettre en valeur les richesses de la langue française.

J'invite tous les Canadiens à profiter de cet événement pour se rassembler autour d'un feu de joie, pour danser et chanter en chœur.

Bonne fête aux francophones du Canada!

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour la deuxième fois au cours de la dernière année, un différend oppose un conseil de bande et un conseil scolaire. Le problème de l'année dernière a été réglé rapidement à la suite de mon intervention à la Chambre à ce sujet.

Dans ce cas-ci, la bande indienne de Kitkatla doit quelque 640 000 \$ à l'arrondissement scolaire 52 pour des services éducatifs. Le chef de la bande a déclaré que cette dernière n'avait aucune intention de payer le montant dû. Ainsi, l'arrondissement scolaire n° 52 de Prince Rupert ne pourra pas signer une entente locale en matière d'éducation avec la bande de Kitkatla même si cette dernière désire maintenant le faire.

L'argent dû doit être versé à l'arrondissement scolaire n° 52 pour que les services éducatifs nécessaires soient fournis aux enfants de la bande indienne de Kitkatla. Le ministre et son personnel doivent chercher à régler rapidement ce différend, pour veiller à ce que les ententes nécessaires soient en place à l'avenir et pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise plus.

Je suis persuadé que, comme la dernière fois, cette question sera réglée rapidement.

* * *

L'AFRIQUE

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est que juste que l'Afrique soit au coeur de la réunion du G-8 de la semaine prochaine.

L'Afrique représente un problème humanitaire urgent dans le monde. En effet, 20 p. 100 des Africains, soit 160 millions de personnes, sont victimes quotidiennement de conflits armés, le génocide progressif au Soudan constituant vraiment la situation la plus alarmante. De plus, 260 des 660 millions de personnes qui habitent la partie de l'Afrique au sud du Sahara vivent avec moins de un dollar par jour et des millions d'entre eux font face à une famine imminente. Le fardeau constitué par la maladie et l'endettement y est absolument incroyable. Cependant, la crise la plus urgente, qui menace la vie de tout un continent, est la pandémie du sida, alors que sur les 40 millions de personnes dans le monde porteurs du VIH, plus des deux tiers vivent en Afrique, que 2,3 millions d'Africains, soit des milliers par jour, meurent chaque année du sida, que 13 millions d'enfants, soit toute une génération, se retrouvent orphelins et que des familles entières et des systèmes d'éducation complets sont ravagés par la mort des parents et des enseignants.

Un grand continent, l'Afrique, se meurt. Il ne pourra être sauvé et le G-8 n'atteindra son but que s'il fait de la lutte contre la pandémie du sida et de la mobilisation de toute urgence des fonds nécessaires pour ce faire, la principale priorité. Autrement, les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ne seront jamais atteints et il ne s'agira pas alors d'un plan Marshall pour les vivants, mais d'un requiem pour les morts.

* * *

• (1105)

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, la culture pour la direction de la Société Radio-Canada rétrécit comme une peau de chagrin. Après la disparition de l'émission *Au coeur du monde*, voici que la SRC annonce la fin de l'émission la plus écoutée, soit *Rayon Musique*, animée par Johanne Lauredeau, sous prétexte que la SRC compte trop d'animateurs radio et que le nouveau plan d'animation visera plus de musique et moins de contenu parlé.

La mise à la retraite de Mira Krie et de Jean Deschamps supposait le remplacement de ces deux postes permanents. Or, on a plutôt opté pour le remplacement de ces deux postes par des contractuels.

Article 31 du Règlement

De plus, la disparition de l'émission *Passage* livre un drôle de message à son fidèle auditoire qui s'est exprimé lors du lock-out à Radio-Canada et qui avait la nostalgie des contenus de qualité à la SRC. N'est-on pas en train de vider la radio de son contenu?

Pourtant, devant le Comité mixte des langues officielles, le vice-président à la programmation, Sylvain Lafrance, nous informait de la grande générosité financière dans la production régionale, surtout dans le secteur culturel, et qu'il y aurait plus de ressources journalistiques dès cet automne.

N'y a-t-il pas là contradiction?

* * *

[Traduction]

LE SOMMET DU G-8

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, la semaine prochaine, les 26 et 27 juin, le premier ministre sera l'hôte du Sommet du G-8 dans la région de Kananaskis, en Alberta. Le magnifique paysage montagneux servira de toile de fond aux discussions visant à trouver des solutions aux problèmes mondiaux que posent notamment le développement de l'Afrique, la croissance économique et la sécurité.

Le premier ministre joue un rôle de premier plan auprès de ses collègues du G-8, en particulier à l'égard du développement de l'Afrique. Cette semaine encore, l'ACDI a annoncé qu'elle contribuera 34,2 millions de dollars à l'aide humanitaire en Afrique du Sud.

Outre que le Canada sera l'hôte de cette importante réunion, il jouera un rôle clé dans l'élaboration du programme international. Les discussions qui auront lieu au sommet de cette année auront une incidence sur les gens ordinaires partout dans le monde et fourniront aux Canadiens une occasion de partager leurs valeurs avec eux.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue au Canada aux dirigeants du monde.

* * *

LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à trois occasions, le gouvernement a annoncé la signature d'un nouvel accord sur la frontière commune avec les États-Unis, mais chaque fois, il a ensuite annoncé que la cérémonie était annulée.

Cela est typique de la relation entre le gouvernement libéral et les États-Unis. Si les libéraux n'ont pas la moindre idée de ce que devrait être cette relation, ils ont une vague idée de ce qu'elle ne devrait pas être, et les petites cérémonies de signature servent à entretenir l'illusion que la situation progresse.

Parce que le gouvernement est incapable de mettre de l'ordre dans ce dossier, cet été, dans ma circonscription, où se trouvent les deux principaux postes frontaliers à l'ouest de celui de Windsor-Détroit, les gens devront attendre entre deux et quatre heures pour franchir la frontière. Les files d'attente seront longues, même si les postes frontaliers procèdent à la mise en oeuvre du programme NEXUS.

Il est temps que le gouvernement élabore une stratégie définitive dans sa relation avec les Américains, qu'il oublie les petites cérémonies de signature et qu'il s'empresse de mettre en oeuvre un programme sûr qui facilite le passage à la frontière des marchandises et des personnes.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE SOMMET DU G-8

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à notre gouvernement, à toutes ses réalisations, accomplies et à venir, pour faire du Canada le pays où l'on vit le mieux au monde.

La semaine prochaine, le Canada recevra les dirigeants des plus grands pays industrialisés lors du sommet annuel du G-8, dans un paysage à vous couper le souffle, au pied des majestueuses montagnes Rocheuses en Alberta.

Pour la première fois dans l'histoire du G-8, des pays non membres seront invités à prendre place aux côtés des huit pays les plus puissants au monde. Des représentants de cinq pays africains viendront défendre et faire la promotion d'un nouveau plan de développement auprès des principaux dirigeants du monde.

Pour la première fois en 50 ans, nous avons équilibré le budget pour le cinquième exercice de suite. Le Canada est le seul pays du G-8 dont on s'attend qu'il aura un budget équilibré cette année.

* * *

● (1110)

[Traduction]

LA JOURNÉE NATIONALE DES AUTOCHTONES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, premier jour de l'été, c'est la Journée nationale des Autochtones, une occasion de célébrer les autochtones, leurs collectivités, leurs cultures et leurs succès. Ce devrait être également l'occasion de souligner leur besoin constant de justice, leur droit constant à la justice et leurs relations avec les Canadiens non autochtones.

En cette Journée nationale des Autochtones, engageons-nous à faire entrer les autochtones du Canada dans une nouvelle ère. Le gouvernement fédéral devrait, entre autres, déployer des efforts supplémentaires pour régler les revendications territoriales, pour cesser d'éluder sa responsabilité à l'égard de l'indemnisation des élèves des pensionnats, et pour dégager les ressources nécessaires en vue d'aider les Canadiens autochtones à se sortir des horribles conditions socio-économiques qu'un grand nombre d'entre eux doivent endurer.

Nous avons beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir célébrer une journée différente qu'on désignerait sous le nom de Journée nationale de justice pour les autochtones.

* * *

[Français]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le député de Beauséjour—Petitcodiac, lorsqu'il prend la parole, ne se contente pas d'insulter tout le monde à tort et à travers. Il se permet même d'ajouter des énormités. Il déversait récemment son fiel sur les députés de l'Assemblée nationale, en accusant celle-ci de passer son temps, et je cite: «[...] à enlever des droits à sa minorité anglophone, alors qu'ils ne viennent pas donner des leçons aux francophones du Nouveau-Brunswick».

S'il prenait le temps d'y regarder de plus près, il verrait que la communauté anglophone du Québec n'a rien à envier aux communautés francophones et acadiennes du Canada, bien au contraire. En fait, il est généralement reconnu qu'elle constitue la

seule minorité qui dispose de toutes les institutions nécessaires à son développement. Plutôt que de dénigrer ainsi le Québec, il devrait s'employer à encourager les autorités provinciales du Nouveau-Brunswick à imiter ce qui s'y fait.

L'Assemblée nationale n'a fait qu'exprimer sa solidarité avec la démarche entreprise par la Société nationale de l'Acadie, l'institution représentative du peuple acadien, dans le dossier de la reconnaissance des torts découlant de la déportation. Ce député devrait pourtant savoir que le Québec constitue le territoire où l'on retrouve la plus importante proportion de descendants d'Acadiens au monde. S'il le savait, il ne réduirait pas l'Acadie, comme il l'a fait, aux seuls francophones du Nouveau-Brunswick.

* * *

[Traduction]

LE SOMMET DU G-8

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, l'événement de la semaine prochaine, à Kananaskis, est l'aboutissement du dur labeur du premier ministre au cours de la dernière année et de son effort constant pour enrayer la pauvreté en Afrique. À la suite des visites du premier ministre dans les capitales du G-8, on s'entend désormais pour investir dans la croissance économique et le développement social de l'Afrique.

Aujourd'hui, l'Afrique est le seul continent où la pauvreté s'aggrave. Par conséquent, les dirigeants du G-8 discuteront de la réduction de la pauvreté, de la promotion de l'enseignement primaire, de la lutte contre la propagation du VIH et du sida, et de la réduction du retard technologique et de la dette des pays les plus pauvres.

On se souviendra probablement de Kananaskis comme d'une étape dans l'exercice de la solidarité humaine et dans la réduction de l'écart entre les nantis et les démunis de la communauté mondiale. Les Canadiens peuvent être fiers de l'initiative de Kananaskis.

* * *

LES CADETS DU CANADA

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je souligne aujourd'hui l'exploit d'une autre éminente Canadienne de la région de l'Atlantique. Pour la troisième fois au cours des huit dernières années, un cadet du Corps de cadets de la marine de l'Amiral Murray du comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse, a été nommé le Cadet de l'année au Canada par la Ligue navale du Canada.

La cadette-premier maître de 1^{re} classe Tennille Bowen, une résidente de 17 ans de Westville, en Nouvelle-Écosse, est l'heureuse lauréate de ce prix cette année. Ses parents, Stephen et Debbie Bowen, sont sûrement très fiers de ses succès. La cadette Bowen rejoint deux autres anciens cadets de la marine de l'amiral Murray qui ont remporté ce prestigieux prix dans le passé. Dwayne Conrod et Greg Muir, tous deux de Stellarton, en Nouvelle-Écosse, ont effectivement reçu cet honneur en 1994 et 1997 respectivement.

Regroupant plus de 55 000 jeunes hommes et jeunes femmes dans l'ensemble du pays, les Cadets du Canada constituent le plus important programme destiné aux jeunes au Canada. Dans le cadre de ce programme, les cadets sont encouragés à se comporter comme des membres actifs et responsables de leur collectivité et on leur inculque des connaissances pratiques et des compétences professionnelles comme le travail d'équipe, le leadership, le civisme et la bonne forme physique.

Questions orales

Je félicite la cadette Tennille Bowen. Les honneurs qu'elle a reçus jaillissent sur les cadets, sa région, sa famille et sa collectivité. Tout le pays est fier de ses succès.

* * *

LE SOCCER

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, le premier Championnat mondial de soccer pour femmes de moins de 19 ans se tiendra ici au Canada. Sanctionné par la Fédération internationale de football, ce prestigieux événement se déroulera du 17 août au 1^{er} septembre 2002 à Edmonton, Vancouver et Victoria.

L'occasion est belle de présenter un nouvel événement dans un sport qui gagne de plus en plus en popularité. Il est aussi très excitant de constater que la présentation d'un autre événement sportif très en vue a été accordée à la ville de Vancouver, que l'on espère voir accueillir les Jeux olympiques d'hiver de 2010. En tant que pays hôte, le Canada enverra sur le terrain une équipe qui saura fièrement nous représenter.

Je félicite l'Association canadienne de soccer ainsi que le comité organisateur présidé par M. Jim Fleming, qui s'occupera de la tenue de ce merveilleux événement au Canada.

* * *

• (1115)

LE PARLEMENT DU CANADA

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette journée me rappelle les nombreux jours que j'ai vécus à titre d'instructeur et d'enseignant et en tant qu'étudiant. C'est aujourd'hui la dernière journée du semestre.

Nous pensons que les examens sont terminés. Je ne suis pas certain qu'ils le soient. Les notes n'ont sûrement pas encore été attribuées. Cela va se faire dans les prochains jours, et je suis certain que les Canadiens de partout vont surveiller avec beaucoup d'intérêt les résultats du gouvernement. Je pense qu'ils constateront que le gouvernement a subi des échecs dans un grand nombre de domaines, mais qu'à d'autres égards, il a vraiment réussi, parfois même avec distinction. Je pense, par exemple, au travail exceptionnel qui a été accompli par nos pages. Je leur attribuerais une distinction de première classe. Je pense aux employés au Bureau. Ils nous ont très bien servis.

Monsieur le Président, si vous me permettez de conclure, j'ajouterai que vous et les trois autres personnes qui occupent le fauteuil nous avez servis avec compétence et que nous vous en sommes reconnaissants.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, nous avons eu deux annonces contradictoires sur l'aide agricole. Le ministre de l'Agriculture a signalé que l'aide agricole ne serait envoyée aux provinces que si elles payaient 40 p. 100 de la note. Le premier ministre a dit plus tard que la portion fédérale serait envoyée de toute façon.

Pourquoi ces gens ne s'entendent-ils pas avant de faire des annonces? Qui exactement parle au nom du gouvernement? Quelle est la politique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà eu des programmes de ce genre et, chaque fois, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir 60 p. 100 des fonds et les provinces se sont engagées à fournir les 40 p. 100 restants. Nous espérons que les négociations en cours conduiront au même résultat.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le premier ministre ait vraiment répondu à la question, mais je vais quand même continuer. Le gouvernement crée une situation où certains agriculteurs pourraient avoir plus d'aide que d'autres selon la province où ils vivent. C'est injuste. Il s'agit ici d'une question nationale concernant l'indemnisation en cas de préjudice commercial, cela relève du gouvernement fédéral, et il faudrait donc que le programme soit national.

Le premier ministre acceptera-t-il de traiter équitablement tous les agriculteurs et de fournir 100 p. 100 des fonds, et non 60 p. 100, dans les régions où le gouvernement provincial ne peut pas faire sa part?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons bien note du fait que l'Alliance nous demande de dépenser encore plus d'argent que nous n'en dépensons déjà.

L'agriculture a toujours été une responsabilité partagée, et nous avons été plus généreux que les provinces en finançant 60 p. 100 des programmes. Nous faisons la même offre. Nous espérons que les provinces répondront comme elles l'ont fait dans le passé. Elles ont assumé leurs responsabilités.

Nous nous engageons à fournir 60 p. 100 des fonds et nous espérons qu'elles s'engageront à faire leur part. Cependant, si certains gouvernements provinciaux estiment que leurs agriculteurs ne sont pas si importants pour eux, tout ce que je peux dire, c'est qu'ils sont importants pour nous.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a raison. Dans ce cas, nous demandons au gouvernement de fournir plus de fonds lorsque les provinces n'ont pas les moyens de faire leur part. Si le gouvernement ne donnait pas tant d'argent à ses copains pour la publicité, il en aurait peut-être pour payer équitablement tous les agriculteurs.

Hier, le premier ministre a dit dans son discours qu'il voulait que les agriculteurs accroissent leurs revenus grâce à la transformation à forte valeur ajoutée. Les agriculteurs de l'ouest du Canada veulent cela depuis des années, mais la Commission canadienne du blé ne les laisse pas faire. Ils réclament qu'on mette fin à cette obstruction depuis des années. Maintenant, même les députés libéraux qui siègent au Comité de l'agriculture réclament la même chose.

Le premier ministre adoptera-t-il la position de ses propres députés d'arrière-ban et donnera-t-il enfin aux agriculteurs de l'Ouest le droit de transformer et de mettre en marché...

Le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours appuyé la Commission canadienne du blé. Elle est maintenant gérée par les agriculteurs eux-mêmes. Ils ont voix au chapitre et seront en mesure d'exprimer leur position sur cette question.

Questions orales

La Commission canadienne du blé a apporté beaucoup aux agriculteurs de l'ouest du Canada. Nous lui avons donné le bénéfice du doute. Elle examinera la situation. Cependant, je crois vraiment qu'il incombe au Parlement de respecter les lois du pays en vertu desquelles la Commission canadienne du blé, qui a été un franc succès au cours des années, a été établie.

• (1120)

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si la Commission canadienne du blé remporte un tel succès, pourquoi n'a-t-elle pas des activités dans l'est du Canada aussi bien que dans l'Ouest?

Fait très intéressant, trois provinces, soit la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba, ont dit ne pas pouvoir se permettre les 40 p. 100 des mesures de soutien à l'agriculture. Si ces provinces ne donnent pas leur participation de 40 p. 100, les familles d'agriculteurs de ces provinces seront-elles traitées de la même façon que les autres familles d'agriculteurs au Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada assume ses responsabilités. Le député est en train de dire que, si les gouvernements provinciaux ne se soucient pas des agriculteurs, nous sommes à blâmer.

Les habitants de ces provinces auront l'occasion de dire à leurs gouvernements provinciaux de considérer ce que le gouvernement fédéral fait pour l'agriculture et de faire comprendre qu'ils en attendent autant des gouvernements provinciaux.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre sait que le commerce international relève des autorités fédérales. Le gouvernement fédéral savait que le Farm Bill allait être adopté. Qu'a-t-il fait? Rien du tout. Il a échoué sur le plan international, et la même chose est en train de se passer sur le plan intérieur.

J'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement va-t-il, oui ou non, contester le Farm Bill auprès de l'OMC et en vertu de l'ALENA, pour que nos agriculteurs n'aient pas à subir les conséquences de cette loi?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons de collaborer avec nos partenaires de l'Union européenne. Le Brésil réfléchit à la question. Nos partenaires du Groupe de Cairns s'intéressent aussi à cette affaire.

Le problème, pour le moment, ce n'est pas forcément la compatibilité avec les règles de l'OMC ou la légalité des subventions américaines. Notre gouvernement soutient que ces subventions sont illégitimes. Il est possible qu'elles soient conformes aux règles de l'OMC. Cependant, nous nous sommes engagés, à Doha—et les États-Unis étaient présents—, à éliminer les subventions à l'exportation et à réduire de façon notable les subventions sur le marché intérieur. C'est précisément ce que les Américains ne font pas, et nous voulons que nos partenaires américains retirent ce genre...

Le Président: Le député de Laurier-Sainte-Marie a la parole.

* * *

[Français]

LES PROGRAMMES DE COMMANDITES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on apprend enfin que les événements culturels et sportifs ne feront pas les frais des scandales de commandites qui affligent le gouvernement.

Les festivals de tous genres recevront en effet l'argent promis et c'est tant mieux, même si le ministère des Travaux publics a aussi révélé que le programme de commandites serait en vigueur pour au moins une autre année.

Pour les chèques qui seront émis sous peu, est-ce que le ministre peut nous dire si le programme de commandites fonctionnera tel quel, avec des firmes qui empochent de généreuses commissions, ou si, au contraire, les intermédiaires sont d'ores et déjà éliminés, comme le ministre en a manifesté l'intention?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, par souci de précision, je souligne que le moratoire que j'ai annoncé il y a quelque quatre semaines demeure en vigueur. Nous examinons les façons dont nous pourrions aller de l'avant pour le reste de l'exercice.

Avant la déclaration du moratoire, environ la moitié du programme du présent exercice avait déjà été exécutée. C'est manifestement du travail pour lequel des engagements ont déjà été pris. Toutefois, pour le reste, ou la deuxième moitié, de l'exercice, j'espère effectivement que nous pourrions gérer le tout sans l'aide de commissionnaires.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre nous avait dit que son ministère procéderait à l'examen des projets de commandites en cours, cas par cas, afin d'identifier les firmes qui ont eu un certain nombre de problèmes.

Peut-il nous dire s'il a profité de cette révision pour au moins s'assurer que des groupes, tels que Groupaction, Lafleur, Polygone, Coffin et Media IDA Vision—dont les dossiers sont sous enquête policière, rappelons-le—vont être immédiatement coupés de toute commission versée en vertu des programmes de commandites?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, j'exhorte tous les députés à surveiller leur langage. On a demandé à la police de se pencher sur les activités de certaines des entreprises mentionnées par le député. Il n'en va pas ainsi pour toutes les entreprises qu'il a mentionnées. Je réitère cependant l'observation suivante: dans tous les cas où un dossier a été confié à la police, toutes relations d'affaires avec l'entreprise concernée ont cessé.

• (1125)

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le jeu du gouvernement devient de plus en plus clair.

Après avoir tenté de cacher le scandale des commandites, on a fait intervenir la vérificatrice générale, on a confié le tout à la GRC pour qu'elle fasse enquête, on annonce un moratoire, on ferme la Chambre en juin, et en septembre, on recommence comme si de rien n'était.

Est-ce que ce n'est pas cela, finalement, la stratégie du gouvernement: s'arranger pour que la population en sache le moins possible?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, c'est tout le contraire. Toute cette affaire découle d'une vérification interne menée par les fonctionnaires de mon ministère en l'an 2000, et dont les résultats ont été diffusés sur Internet. Ce n'est guère là chercher à garder le secret.

Par la suite, d'autres renseignements ont été publiés dans le *Globe and Mail*. Le travail accompli par la vérificatrice générale a été rendu public. Nous avons très volontiers souligné aux Canadiens que nous avons l'intention de faire toute la lumière dans ce dossier et de veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, c'est justement cela, le problème.

Le gouvernement a utilisé plein d'outils pour faire croire à la population qu'il agissait. Il y a eu un plan de communication, les résultats de l'enquête interne ont été mis sur Internet. Quand la chose est devenue publique, il a confié l'enquête à la vérificatrice générale, puis, pour bien enterrer l'affaire comme il faut, il a confié certains dossiers à la GRC.

Le premier ministre admettra-t-il que s'il n'y a pas d'enquête publique, c'est qu'il n'en veut pas avant la révision de son leadership, parce qu'il sait très bien qu'il serait au coeur de cette enquête publique?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le député tire des conclusions qui, je le crains, sont absurdes. Je ne vois pas en quoi on peut dire que nous avons agi dans le secret parce que nous avons demandé une vérification interne, parce que nous avons demandé l'intervention de la vérificatrice générale et parce que nous avons confié des dossiers à la GRC. C'est exactement le contraire. Ce sont des marques de transparence.

* * *

LE SOMMET DU G-8

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement a établi un paramètre de peur et de proscription autour de Kananaskis, refusant un visa à des délégués internationaux, une carte d'accréditation à des journalistes et l'accès à des dirigeants civiques autrefois encensés par le gouvernement.

En criminalisant la dissidence, on étouffe la démocratie. Au lieu de tirer des leçons de la conférence de l'APEC, le gouvernement bafoue encore le droit des citoyens à manifester pacifiquement et à exprimer démocratiquement leur désaccord, comme ils doivent pouvoir le faire dans une société libre et démocratique.

La liberté d'expression n'est-elle respectée et protégée aujourd'hui au Canada que si l'on pense comme le premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est à la GRC qu'il revient d'assurer la sécurité du sommet. Les gens qui veulent entrer au Canada doivent suivre la démarche prévue par la loi et satisfaire à certaines conditions pour

obtenir, au besoin, un visa. Les divers ministères responsables se chargent de cela sans intervention aucune du gouvernement.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les manifestations violentes sont absolument inacceptables, point. Toutefois, pourquoi le gouvernement ne comprend-il pas que ses stratégies de confrontation et de provocation ne font qu'encourager ceux qui recherchent la confrontation? Elles attisent la violence, en fait. Pourquoi ne voit-il pas qu'en mettant fin à des manifestations pacifiques et en criminalisant la dissidence, il fournit des munitions à l'infime élément extrémiste qui serait autrement marginalisé?

Comment se fait-il que, après trente ans, le premier ministre ne comprenne toujours pas cela?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Au Canada, monsieur le Président, on a toujours encouragé les gens à exprimer leur opinion, mais dans l'ordre. J'ai commencé ma carrière en organisant une manifestation contre Duplessis, au Québec. C'était un acte très démocratique.

Lorsque je parcours le Canada, des gens m'accueillent parfois en manifestant avec des pancartes. J'accepte que les gens manifestent et je lis leurs pancartes. Tout doit se faire dans l'ordre, toutefois, et il faut s'assurer que la propriété privée est bien protégée par les forces policières, qui ont le devoir de veiller à ce que les Canadiens soient en sécurité.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, hier, le vice-premier ministre a encore une fois modifié l'histoire du Shawinigate en déclarant que la société fantôme Akimbo Development Corporation n'était qu'une appellation commerciale. Pourtant, pour que ce soit vrai, la société doit être inscrite quelque part au Canada. Or, ce n'est pas le cas.

L'an dernier, le gouvernement a refusé que Jonas Prince compare devant un comité parlementaire. Dans l'intérêt de la vérité, le gouvernement acceptera-t-il maintenant de convoquer M. Prince pour qu'il explique au Parlement, avec force détails, si l'une des sociétés lui appartenant a acheté les actions du club de golf, qu'il précise de quelle société il s'est agi, quand la présumée transaction a été faite et si la propriété en cause a été effectivement vendue?

● (1130)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons traité de tous les aspects de cette question pendant des semaines et des semaines à la Chambre des communes et nous n'avions strictement rien à cacher. Je suis cependant déçu de voir que c'est sans doute la dernière fois que le très honorable député pose des questions à la Chambre en qualité de chef d'un parti de l'opposition. Il aurait pu achever sa carrière sur une note plus brillante, n'eut été de sa tendance à éclabousser des réputations. Chaque fois que l'on lance de la boue, on perd du terrain.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, ma question porte sur un autre cas de camouflage. La vérificatrice générale ne peut vérifier les programmes de publicité et de commandites des fondations indépendantes et de certaines sociétés d'État, notamment la Société canadienne des postes administrée par André Ouellet.

Questions orales

La vérificatrice générale a demandé que le gouvernement agisse à titre de personne autorisée en vertu de l'article 11 de la Loi sur le vérificateur général pour qu'elle puisse étendre son enquête et l'appliquer aussi à ces puissantes entités. Celles-ci dépensent des milliards de dollars en deniers publics, notamment pour de la publicité.

Le gouvernement accordera-t-il à la vérificatrice générale ce pouvoir qu'elle demande pour qu'elle puisse vraiment procéder à une enquête à l'échelle du gouvernement? S'il n'est pas disposé à laisser la vérificatrice générale enquêter...

Le Président: La présidente du Conseil du Trésor a la parole.

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a un mandat très clair. Elle a un mandat de vérification dans tous les ministères du gouvernement. Elle a même un mandat de vérification pour certaines sociétés d'État.

De plus, elle a pris des engagements très fermes concernant certains programmes du gouvernement, même dans certaines fondations, étant donné l'accord de financement qu'on a avec certaines d'entre elles.

Le ministre est capable de demander des vérifications de conformité à la vérificatrice générale. Je pense qu'elle a tous les outils nécessaires pour faire de bonnes recommandations au gouvernement.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre contredit ce qu'il a dit hier concernant le programme d'aide à l'agriculture. Le premier ministre a dit que le gouvernement fédéral paierait sa part du programme d'aide à l'agriculture aide même si les provinces n'avaient pas les moyens de participer.

Je me demande s'il n'a pas été un peu trop exposé au soleil hier. Pourquoi change-t-il d'avis sur ce point?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est comme cela depuis des années. Nous avons toujours payé 60 p. 100. Dans la dernière entente, nous avons offert 60 p. 100 et les provinces ont accepté d'offrir l'autre 40 p. 100.

Je me permets de dire que je m'attends à ce que les provinces fassent la même chose. Les provinces, comme n'importe quel gouvernement, n'aiment pas dépenser. Nous non plus nous n'aimons pas dépenser, mais quand nous faisons face à un pareil problème, nous payons notre part et nous nous attendons à ce que les provinces en fassent autant.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si telle est la position du gouvernement et du premier ministre, je soutiens qu'ils n'agissent pas en toute bonne foi. Ils offrent un programme d'aide en sachant qu'ils n'auront jamais à payer parce que les provinces n'ont pas les moyens de participer.

Pourquoi le gouvernement donne-t-il un faux espoir avec son programme d'aide à l'agriculture?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député vient de l'Alberta, et l'Alberta est disposée à participer. Si l'Alberta participe, cela fera pression sur la Saskatchewan. Si la Saskatchewan participe, cela fera pression sur le

Manitoba. Nous nous soucions des agriculteurs et nous avons pris l'initiative.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre du Québec est venu rencontrer son homologue pour discuter du dossier du bois d'oeuvre.

Lors de cette rencontre, le premier ministre canadien a affirmé qu'il allait faire quelque chose pour cette industrie.

Le ministre du Commerce international peut-il nous dire quelles mesures immédiates il entend mettre en place pour venir en aide aux entreprises et aux travailleurs touchés par ce conflit?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a déjà mis de l'avant un grand nombre de mesures. La ministre du Développement des ressources humaines a annoncé qu'un fonds de 13 millions de dollars serait débloqué pour aider les travailleurs dans les communautés.

Nous avons offert, de plus en plus, évidemment, de travailler pour développer des marchés internationaux pour notre exportation de marché de bois d'oeuvre. Nous allons faire de la recherche et développement.

Le premier ministre a dit que nous allions continuer de consulter l'industrie et de travailler étroitement avec elle pour faire ce qui est nécessaire dans les circonstances.

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, il y a trois mois, le Bloc québécois a mis de l'avant un plan d'aide pour l'industrie du bois d'oeuvre qui comportait, entre autres, des garanties de prêts et des bonifications au régime d'assurance-emploi.

Le ministre peut-il nous dire si de telles mesures seront enfin mises de l'avant par le gouvernement?

• (1135)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je sais que M. Landry a également fait certaines propositions. Nous nous sommes engagés à regarder les propositions que le gouvernement du Québec allait faire. Je pense que c'est très important à ce moment-ci.

Le dialogue avec le gouvernement du Québec a été excellent tout au long des négociations avec les Américains. Nous avons travaillé étroitement avec les responsables du gouvernement québécois et du gouvernement de la Colombie-Britannique également.

Alors, nous allons maintenant aborder la réalité de la même façon, en nous penchant et en regardant étroitement ce que le gouvernement du Québec propose. D'ailleurs, je l'avais écrit à mes collègues, leur demandant d'être le plus précis possible, pour que nous puissions prendre de bonnes décisions.

Questions orales

[Traduction]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens ont pris connaissance ce matin d'un autre sondage faisant état de leur manque de confiance envers le gouvernement. En effet, un sondage RoperASW a révélé que seulement 46 p. 100 des Canadiens font confiance au gouvernement fédéral. Quand on observe certaines régions du pays en particulier, on constate que le niveau de confiance est encore plus bas, se situant dans les 30 p. 100 dans l'Ouest et au Québec.

Nul doute que la propension du gouvernement au secret, son arrogance, sa complaisance, sa mauvaise gestion et sa corruption ont pesé lourd dans les résultats du sondage. Le gouvernement pourrait redresser la situation en remplissant les promesses qu'il a faites il y a presque 10 ans.

Pourquoi ne le...

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà proposé un plan pour cela. Quelques semaines après le discours que j'ai prononcé là-dessus à la Chambre des communes, nous avons présenté un plan. Il y aura une réforme. Le titulaire de la fonction proposée sera indépendant. Il ne pourra être limogé que si les deux tiers des députés le décident au moyen d'un vote. Il y aura une refonte de la Loi électorale, notamment.

Nous sommes heureux de faire remarquer que, pendant que nous faisons preuve de plus de transparence, les candidats à la direction de l'Alliance refusent de révéler le nom de ceux qui ont financé leur campagne.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pourquoi les Canadiens devraient-ils croire toutes ces foutaises? Combien de fois ont-ils entendu les mêmes sornettes? Le gouvernement n'a que faire de la vérité et, en fait, il la fuit. Faut-il s'étonner donc que les derniers sondages montrent que la moitié des Canadiens ne lui font plus confiance?

Voici une autre suggestion pour relever sa cote. Au lieu de tenter d'atténuer les dégâts et de détourner l'attention du public, pourquoi le gouvernement ne décide-t-il pas d'en finir avec la corruption liée aux programmes de publicité et de commandites en ordonnant sur-le-champ la tenue d'une enquête judiciaire indépendante sur l'ensemble de la question?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale est intervenue à la demande de l'opposition, qui veut maintenant autre chose.

Ce que je veux que tout le monde sache, c'est que nous tentons de former un comité chargé de concevoir des lignes directrices et des normes pour les parlementaires, mais l'Alliance canadienne a refusé de participer à cette entreprise visant à établir une série de lignes directrices qui s'appliqueront à l'ensemble des députés et des sénateurs.

* * *

[Français]

LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, les États-Unis s'opposent à ce que l'autorité de la future Cour pénale internationale s'étende au personnel américain en mission de paix. Cette attitude ne met pas seulement en péril le rôle de la cour, mais aussi l'existence même des futures missions de paix qui pourraient voir le jour sous l'égide de l'ONU.

Le premier ministre, qui doit rencontrer le président américain lors du Sommet du G-8, entend-il lui faire part de son opposition et l'inviter fermement à modifier son attitude?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont été parmi les premiers à travailler à cette question. Nous sommes heureux d'avoir fait beaucoup de progrès. C'est une autre initiative du gouvernement canadien avec d'autres pays.

Nous aimerions évidemment que les Américains y participent mais ils ne le veulent pas. Nous le déplorons et j'ai déjà eu l'occasion de le dire aux autorités américaines.

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, devant la rigidité de la position américaine, le gouvernement entend-il suspendre tout envoi de troupes canadiennes en mission sous commandement étranger, et peut-il s'engager pour l'avenir à ne plus envoyer de troupes qui ne soient pas sous l'égide de l'ONU?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce sont des situations qui doivent être analysées cas par cas. Parfois, il est impossible d'avoir un consentement des Nations Unies, parce que certains membres ont un droit de veto au Conseil de sécurité.

Cependant, lorsque la protection de la vie des citoyens est nécessaire et qu'il n'y a pas le consentement des Nations Unies, à quelques occasions, le Canada est allé en mission pour maintenir la paix, même sans l'autorisation explicite des Nations Unies, un ou deux membres du Conseil de sécurité ayant refusé de supporter l'initiative.

* * *

● (1140)

[Traduction]

LES MÉDIAS

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, malgré les dénégations, il y a encore de nombreuses raisons de croire que le premier ministre est impliqué dans le congédiement d'un éminent journaliste qui avait critiqué son leadership.

Un fait nouveau est venu étayer ces soupçons aujourd'hui. En effet, une autre personnalité en vue a essuyé la colère du cabinet du premier ministre pour avoir critiqué le premier ministre et, pire encore, pour avoir appuyé son principal adversaire.

M. Raymond Garneau, un Québécois possédant de remarquables états de service, a été mis à la porte du conseil d'administration de la Banque du Canada après avoir dit que le premier ministre devrait démissionner.

Qui sera la prochaine personne à se retrouver dans le collimateur du premier ministre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, voilà une question intéressante. Je dois sans doute comprendre que la députée veut savoir quelle sera la prochaine personne nommée au conseil d'administration de la Banque du Canada. J'interpréterai sa question en ce sens. La députée conviendra certainement que l'indépendance de la banque est une importante condition préalable pour assurer la crédibilité de la politique de surveillance du gouvernement. C'est la tradition, et nous continuerons de nous y conformer.

Questions orales

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement invoque des prétextes comme il l'a fait au sujet du congédiement de Russell Mills du *Ottawa Citizen*. Les Canadiens n'en demeurent pas moins sceptiques.

Le premier ministre a le bras long, compte tenu des pouvoirs qui sont concentrés dans son cabinet, et tout indique qu'il aime utiliser ces pouvoirs pour promouvoir ses priorités personnelles. On sait aussi qu'il n'a pas hésité à utiliser les leviers du pouvoir pour contrecarrer les efforts de l'ancien ministre des Finances qui souhaite le remplacer.

Pourquoi le gouvernement envoie-t-il un message à peine voilé selon lequel personne ne peut critiquer le premier ministre sans craindre de perdre son emploi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques années, le propriétaire du journal n'était pas le même qu'aujourd'hui, mais Joan Fraser, Peter Calamai et Jim Travers ont tout de même perdu leur emploi. Warren Kinsella a perdu son poste de rédacteur pour le même groupe. Il n'y a eu aucune intervention. Les propriétaires de cette entreprise prennent eux-mêmes leurs décisions, comme l'ont fait les autres propriétaires qui les ont précédés. Nous n'avons rien à voir là-dedans. Si je contrôlais la presse, il y a des choses qui ne paraîtraient pas dans les journaux certains jours.

* * *

PATRIMOINE CANADIEN

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk—Brant, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien.

La ministre est sûrement au courant maintenant des choses absurdes qui se passent dans la capitale américaine, où la Chambre des représentants a adopté une motion attribuant l'invention du téléphone à quelqu'un d'autre qu'Alexander Graham Bell.

Je me demande si la ministre prendra le temps d'informer le Congrès des États-Unis que, oui, Virginie, c'est bien Alexander Graham Bell qui a inventé le téléphone.

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, voilà une question pipée qui portera des fruits.

Le député de Haldimand—Norfolk—Brant soulève une question très importante. Cette question a d'ailleurs été posée aussi par mon collègue de Brantford et par des députés de tous les partis représentés à la Chambre.

Je suis ravie de signaler que, tout de suite après la période des questions, nous déposerons à la Chambre une motion reconnaissant que le véritable inventeur du téléphone est Alexander Graham Bell. J'espère que cette motion fera l'unanimité.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au sujet du secteur agricole, 100 p. 100 des fonds accordés aux agriculteurs américains provenaient de George Bush et non des États du Montana et du Dakota du Nord.

Notre gouvernement libéral veut déboursier 60 p. 100 des fonds et demande aux provinces de verser le reste, ce qui constitue encore

une fois une discrimination contre les petites provinces qui n'ont pas les mêmes ressources financières que les grandes provinces.

Notre gouvernement fédéral a actuellement un excédent de 8 milliards de dollars. Le commerce international relève de la compétence fédérale. Étant donné ces faits, le premier ministre va-t-il agir comme il convient et veiller à ce que le gouvernement fédéral verse lui-même la totalité des fonds aux agriculteurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous devons faire notre part. Les choses sont ainsi depuis longtemps et cela ne va pas changer.

Lorsqu'un problème de compétence conjointe a surgi, comme dans ce cas-ci, les deux paliers de gouvernement ont contribué. Nous espérons que tous les gouvernements feront la même chose. Cela a été le cas par le passé, et nous espérons que ce sera le cas à l'avenir.

Cependant, nous avons pris les devants. Hier, les dirigeants du secteur agricole ont louangé le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le gouvernement pour les mesures que nous avons prises.

* * *

● (1145)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le gouvernement mène des discussions avec la société britannique Tibbett & Britten au sujet d'un contrat pour privatiser la chaîne d'approvisionnement militaire.

Plus de 1 600 fonctionnaires et de 3 000 entreprises sont très inquiets de voir que ce projet n'offre aucune garantie et aucune économie et qu'on n'a pas fait d'étude exhaustive de ce contrat.

Le ministre de la Défense est-il prêt à assurer aux parlementaires et à tous les Canadiens qu'aucun contrat ne sera signé avant que le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants et la vérificatrice générale aient eu le temps d'étudier ce projet à fond?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour son appui ferme pour les militaires, appui qui a mené son parti dans une nouvelle direction que nous apprécions beaucoup.

Pour ce qui est de la chaîne d'approvisionnement, il a affirmé qu'il n'y avait pas de garantie. Comme je l'ai expliqué à la Chambre il y a peu de temps, non seulement on a garanti aux travailleurs qu'ils conserveraient leur emploi et leur plein salaire, mais on leur a également promis la sécurité d'emploi pendant sept ans, ce qui, comme je l'ai déjà dit, est beaucoup plus que ce que la plupart d'entre nous sur les banquettes avant pouvons espérer.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, j'espère que j'obtiendrai une meilleure réponse.

Il y a environ un an, j'ai soulevé une question sur l'île Haute, une île vierge de deux kilomètres et demi de longueur située dans la baie de Fundy, qui est restée tout à fait comme elle était il y a environ 10 000 ans.

Questions orales

J'ai demandé au ministre de l'Environnement s'il était prêt à en faire une réserve faunique. Il a semblé disposé à le faire. Le ministre peut-il faire le point sur cette question?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question du député. Le ministre des Pêches et des Océans, qui est responsable de la Nouvelle-Écosse, et moi-même nous sommes penchés sur la question. Nous avons reconnu l'importance de l'île tant au niveau historique qu'environnemental.

Nous nous attendons à pouvoir transférer le dossier du MPO à Environnement Canada au cours de l'année. Nous espérons ensuite pouvoir inclure l'île dans notre réseau de réserves nationales de faune le plus tôt possible.

Je tiendrai le député au courant de l'évolution de ce dossier pour qu'il puisse assister à la cérémonie lorsqu'elle aura lieu.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale, qui a désespérément besoin de ressources, dépensera des dizaines de millions de dollars pour l'achat en France de matériel de communication analogique désuet afin de mettre à niveau les appareils Aurora. Il aurait pu se procurer ici même du matériel utilisant une technologie de pointe numérique de grande qualité.

DRS Technologies Canada est une entreprise de Kanata qui fournit du matériel à la marine américaine. Elle aurait pu se charger de cette mise à niveau et fournir du matériel de pointe à nos militaires.

Le ministre de la Défense peut-il assurer à la Chambre qu'on a fait le meilleur achat possible dans l'intérêt des Canadiens et non pas du Parti libéral?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'examinerai cette question particulière et ferai rapport au député.

Habituellement, mon ministère procède par appel d'offres pour ce type de contrat. On nous présente des propositions que nous examinons en fonction du meilleur prix et du meilleur rendement technique. J'ai toutes les raisons de croire qu'on a procédé ainsi, mais je vais me renseigner.

* * *

L'AFRIQUE

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre joue beaucoup sa place dans l'histoire sur ce qu'il peut accomplir au Sommet du G-8 qui se tiendra à Kananaskis.

Comme il le fera avec l'argent des contribuables canadiens, nous avons besoin d'une réponse claire au sujet de son agenda pour l'Afrique, notamment à la lumière de sa réaction timide face aux violations des droits démocratiques commises par Robert Mugabe, au Zimbabwe.

Quelle assurance le premier ministre peut-il donner aux Canadiens que l'argent qu'ils ont durement gagné sera acheminé seulement à des pays qui souscrivent clairement aux principes démocratiques, à la primauté du droit et aux droits de la personne pour l'ensemble de leur population?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le député se réjouira certainement du projet

enthousiasmant que le premier ministre a lancé avec les pays du G-8 en travaillant dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ce projet vise justement à nous permettre de travailler avec nos partenaires africains afin de faire la promotion d'une meilleure démocratie. C'est exactement ce que fera le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Ce qui est intéressant dans tout cela, et le premier ministre a fait preuve de beaucoup de leadership à cet égard, c'est que cette initiative permettra aux pays africains de s'engager dans le processus qui les amènera à se juger eux-mêmes. C'est exactement ce que nous avons fait au sein du Commonwealth. Nous sommes confiants que cela se produira aussi avec M. Mugabe, au Zimbabwe.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est justement là le problème. L'Alliance canadienne et les Canadiens sont d'accord pour aider ceux qui en ont désespérément besoin. Ce que nous n'appuyons pas, c'est l'envoi d'argent à l'étranger sans garantie ni assurance que les sommes en question se rendront jusqu'à ceux qui, dans les faits, en ont besoin.

Le premier ministre semble disposé à compter sur des personnes comme Robert Mugabe pour distribuer l'aide canadienne. Les députés de son caucus ont rejeté une demande de l'Alliance préconisant un examen plus strict de ces dépenses.

Le premier ministre acceptera-t-il aujourd'hui la mise en place d'une vérification publique indépendante des centaines de millions de dollars d'aide étrangère qui sont dépensés, cela, pour s'assurer que l'argent parvient bien à ceux qui en ont besoin?

● (1150)

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, à l'ACDI, nous faisons constamment et régulièrement des vérifications internes et externes sur la distribution de nos fonds. Nous nous assurons que nos fonds sont distribués à ceux qui en ont besoin. Nous travaillons avec des organisations internationales et canadiennes renommées afin de veiller à ce que l'aide financière et alimentaire soit acheminée là où c'est nécessaire et à ceux qui en ont besoin.

Nous ne travaillons pas avec le gouvernement du Zimbabwe à l'heure actuelle. C'est un fait bien connu. Nous travaillons avec des organisations internationales. Nous prendrons un certain nombre de décisions dans les jours à venir au sujet de la façon dont les fonds sont acheminés là où ils doivent l'être.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales affirme qu'à peu près tout ce qu'il y aura dans son plan d'action sur les langues officielles relève de la compétence des provinces.

Devant ce constat, est-ce que le ministre compte intervenir auprès des autres provinces canadiennes, afin qu'elles donnent à leur minorité des services similaires à ceux que Québec offre à sa minorité anglophone?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Questions orales

Le premier ministre a fait des langues officielles une des priorités de son mandat dans le discours du Trône. Nous sommes déterminés à ce que le Canada prenne un grand tournant pour faire en sorte que le fait que nous ayons deux langues officielles qui sont des langues internationales soit plus que jamais un atout pour tous les Canadiens.

Nous avons par exemple décidé qu'un de nos objectifs était de doubler le nombre de finissants au secondaire qui étaient capables de s'exprimer dans les deux langues. C'est une dimension essentielle de la compétitivité du pays, et nous sommes déterminés à aller de l'avant.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, en faisant connaître son plan d'action, est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales compte également mettre à la disposition des communautés francophones les moyens financiers nécessaires pour la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, il y aura certainement des ressources à renforcer, mais il y a surtout des façons de faire. Il faudra bien cibler nos objectifs et travailler en effet de très près avec les provinces.

Je dois dire que dans mes contacts avec mes homologues provinciaux, j'ai senti une volonté d'agir. Je tiens d'ailleurs à féliciter l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui a renforcé sa Loi sur les langues officielles. Elle l'a fait à l'unanimité et avec l'appui de la population du Nouveau-Brunswick.

* * *

[Traduction]

LE PROCHE-ORIENT

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les kamikazes n'agissent pas seuls. Pour lancer leurs attaques délibérées contre des enfants et d'autres innocents, ils ont besoin d'un vaste réseau de complices, des gens pour construire les bombes, des gens pour financer leurs activités, d'autres pour dresser des cartes et planifier des opérations, des gens qui les encouragent en leur promettant faussement le paradis, et des gens qui les aident à traverser les postes de contrôle et leur fournissent les papiers nécessaires.

Le gouvernement croit-il que Yasser Arafat, qui reconnaît lui-même être un terroriste, ne connaît pas les nombreuses personnes faisant partie de ces réseaux et qu'il est impuissant lorsqu'il s'agit de les contrecarrer? Est-ce là la position de notre gouvernement au sujet de Yasser Arafat?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, tous les députés de ce côté-ci, et tous les députés dans cette enceinte je crois, déplorent ces actes de violence insensés qui coûtent la vie à des innocents. Le premier ministre a démontré cela en faisant une déclaration ferme à cet égard l'autre jour. Nous protestons constamment avec tous les pays du monde pour que ces actes cessent.

Je reconnais avec le député qu'il y a des problèmes d'incitation à l'attentat suicide. Je me suis entretenu hier avec les ministres des Affaires étrangères de l'Égypte et de la Jordanie pour les inviter à parler à M. Arafat afin de veiller à ce qu'il fasse clairement en sorte que personne dans la région sous son contrôle n'incite des gens à se suicider en entraînant avec eux dans la mort des innocents...

Le Président: Le député d'Okanagan—Coquihalla a la parole.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la question portait sur M. Arafat et non sur ces autres ministres.

Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ont montré au cours des derniers jours à quel point ils pouvaient condamner avec vigueur le commandant en chef des États-Unis après avoir lu dans les journaux des nouvelles non confirmées voulant qu'il s'apprête à s'en prendre à Saddam Hussein. Cependant, jour après jour, malgré les nouvelles confirmées du massacre d'enfants israéliens innocents par des kamikazes, si nous n'incitons pas le gouvernement à réagir dans le cadre de la période des questions, comme aujourd'hui, nous entendons rarement une condamnation de Yasser Arafat et de son inaction face à ce réseau meurtrier à l'intérieur de sa propre enclave.

Pourquoi les ministériels restent-ils silencieux à moins que nous ne les poussions à réagir?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ce doit être vendredi, car c'est un peu tard pour pousser le gouvernement à réagir étant donné que le premier ministre a dénoncé précisément cet acte il y a déjà deux jours. Le député aurait dû plutôt pousser ses collaborateurs à lui transmettre les renseignements dès qu'ils ont été rendus publics par le gouvernement. Cela pourrait peut-être nous permettre d'avancer davantage.

* * *

● (1155)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Anciens combattants a déclaré à la Chambre que la recherche d'une solution au problème des anciens combattants des premières nations figure au nombre des principales priorités du gouvernement. Ce dernier s'est dit très optimiste sous ce rapport.

Le ministre pourrait-il nous dire maintenant, avant le congé estival, si on sait plus précisément comment on entend régler cette question?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question et pour l'intérêt qu'il continue de porter à ce dossier. Je remercie également tous les députés ministériels et ceux de l'opposition qui ont exprimé des sentiments semblables.

Je suis heureux d'annoncer que, pour des raisons humanitaires, le gouvernement du Canada a mis de côté 39 millions de dollars afin d'aider à régler cette question. Une somme maximale de 20 000 \$ sera accordée à chaque ancien combattant des premières nations, ou à son conjoint, revenu s'installer dans une réserve après la guerre.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les travailleurs, les collectivités et les sociétés tirant leur subsistance des forêts font face à des licenciements et des fermetures par suite du différend entre le Canada et les États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre.

Questions orales

Le ministre de premier plan de la Colombie-Britannique a déclaré il y a plusieurs semaines que l'on annoncerait sous peu une aide financière pour les travailleurs forestiers de la province. Affecter de l'argent pour mener des campagnes de publicité aux États-Unis et des travaux de R et D peut être utile, mais cela n'aide en rien les bûcherons ou les travailleurs d'usine licenciés dont les prestations d'AE tirent à leur fin.

Quand la ministre annoncera-t-elle un train de mesures d'aide utiles et pratiques à l'intention des travailleurs forestiers licenciés?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, il est indéniable que le gouvernement est très préoccupé par les répercussions que le différend commercial dans le domaine du bois d'oeuvre a sur les travailleurs de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Ontario, et partout où cette industrie mène des activités.

Je donne au député l'assurance que le système d'assurance-emploi est présentement vigoureux et que la vaste majorité des travailleurs de l'industrie seront admissibles à des prestations d'assurance-emploi. Comme je l'ai dit à maintes et maintes reprises à la Chambre, nous suivons l'évolution de la situation. Nous assurons directement le suivi des bénéficiaires de l'assurance-emploi et si d'autres mesures doivent être adoptées, elles le seront.

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela n'aide vraiment pas les personnes dont les prestations d'AE tirent à leur fin. La ministre ne fait rien pour ces travailleurs forestiers, si ce n'est gagner à leur détriment du temps pour le gouvernement.

Les travailleurs forestiers et leurs familles connaîtront un été long et chaud. Ils ont besoin de bonnes nouvelles, et non d'une nouvelle répétition des mêmes remarques concernant l'OMC et l'ALENA, les programmes de publicité et d'autres programmes qui peuvent ou non leur venir en aide.

Pourquoi le gouvernement ne répond-il pas immédiatement aux vrais besoins et n'annonce-t-il pas un train de mesures offrant une aide utile aux travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique qui souffrent depuis longtemps? Pourquoi ne le fait-il pas?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je répète qu'une aide réelle est accessible. Elle est dispensée par l'entremise du programme d'assurance-emploi. Elle prend la forme des 13 milliards de dollars mis de côté dans la province de Colombie-Britannique expressément pour aider ces travailleurs à poursuivre leur perfectionnement professionnel. Je souligne de nouveau que s'il faut faire plus, nous le ferons.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, cette semaine, des organismes tels que Greenpeace, Équiterre et Environnement Jeunesse au Québec, ont rappelé, dans le cadre des consultations sur les changements climatiques à Montréal, les bénéfices d'une ratification du Protocole de Kyoto.

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut nous dire si le gouvernement fédéral compte, à la lumière des récentes consultations et à l'instar de l'Union européenne et du Japon, ratifier le Protocole de Kyoto dès cette année?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question.

C'est vrai que nous avons eu des consultations depuis trois semaines avec les groupes intéressés, surtout l'industrie.

Ces discussions et ces consultations ont été très efficaces et très importantes. On va continuer le débat avec le public canadien jusqu'à l'automne, et nous allons prendre une décision, j'espère, cette année, mais on verra.

Nous allons prendre une décision après que les consultations seront finies et après que nous aurons en place un plan qui ne nuit à aucune région du pays.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, sont sortis la semaine dernière les résultats d'un sondage commandé par le gouvernement fédéral qui révèlent que 84 p. 100 des Canadiens veulent que les aliments génétiquement modifiés soient étiquetés en tant que tels.

La ministre de la Santé peut-elle nous dire quand le gouvernement prévoit prendre une décision sur l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés?

● (1200)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Il est juste de dire, monsieur le Président, que le gouvernement reconnaît l'importance pour tous les Canadiens de l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie.

Le député a travaillé dur sur ce dossier et il n'ignore pas que le Comité permanent de la santé étudie la question. Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire vient d'ailleurs de publier son rapport.

Le député n'est pas non plus sans savoir que l'étiquetage des aliments dérivés de la biotechnologie est volontaire à l'heure actuelle.

En attendant le rapport du Comité permanent de la santé, je tiens à assurer à tout le monde que, pour le ministère de la Santé et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la santé et la sécurité des Canadiens passent avant tout.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je détiens la toute dernière question. Nous l'avons demandé à maintes reprises et, chaque fois, nous avons essuyé des rebuffades, nous avons été écartés du revers de la main, et nous nous sommes fait rabrouer et ridiculiser. Il demeure que les Canadiens exigent des réponses. C'est pourquoi je demande une nouvelle fois au gouvernement de donner suite à la requête présentée par l'Alliance canadienne qui réclame l'institution d'une enquête judiciaire publique complète et indépendante menée en bonne et due forme, pour le nettoyage de cette corruption une bonne fois pour toutes.

Affaires courantes

L'hon. John Manley (vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, hélas, nous l'avons demandé à maintes reprises, mais en vain. Nous avons même été ridiculisés par les gens d'en face quand nous leur avons demandé de révéler la source du financement des candidats à la direction de leur parti lors de la dernière campagne. Cette source est-elle canadienne? Quelle est l'identité des donateurs? De combien s'agit-il au juste? Ces gens d'en face, que cherchent-ils à cacher?

Le Président: Nous pourrions continuer, mais nous ne le ferons pas.

Cette séance est la dernière de la session avant l'ajournement pour l'été.

[Français]

Ainsi, j'aimerais inviter tous les députés à une petite réception dans la pièce 216, après l'ajournement de la Chambre.

Une voix: Quand allons-nous ajourner?

Le Président: On peut ajourner n'importe quand, mais cette décision ne relève pas du Président.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, et au nom de la ministre responsable de l'Agence canadienne de développement international, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport intitulé *Rapport au Parlement sur la participation du Canada aux Banques régionales de développement en 2000*.

* * *

ALEXANDER GRAHAM BELL

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante concernant Alexander Graham Bell, qui a fait l'objet de discussions avec tous les partis. Je propose:

Que la Chambre des communes affirme qu'Alexander Graham Bell, de Brantford, en Ontario, et de Baddeck, en Nouvelle-Écosse, est l'inventeur du téléphone.

Le Président: La ministre du Patrimoine canadien a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

●(1205)

L'hon. Sheila Copps: Monsieur le Président, puis-je proposer de donner l'heure juste au Congrès américain en lui faisant parvenir une copie de la motion?

PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, au nom du député de Peterborough, une pétition concernant la pornographie juvénile. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rendre illégal tout document qui encourage ou glorifie la pédophilie et les activités sadomasochistes qui exploitent et font intervenir des enfants.

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'une soixantaine d'habitants de ma circonscription, Charleswood—St. James—Assiniboia. Les pétitionnaires signalent à la Chambre qu'une très nette majorité de Canadiens condamne la création et l'utilisation de pornographie juvénile et que les tribunaux n'ont pas appliqué la loi actuelle en la matière, de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera rapidement réprimée.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour déclarer illégal tout matériel faisant la promotion et la glorification de la pédophilie et d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à l'instar des deux députés qui m'ont précédé, je présente une pétition au nom de citoyens qui sont préoccupés et révoltés par les dispositions de la législation canadienne concernant la pornographie juvénile.

Je trouve surprenant que les deux députés qui ont présenté leurs pétitions avant moi sont des députés ministériels qui ont appuyé le gouvernement et qui tolèrent les dispositions législatives qui permettent à John Robin Sharpe et à d'autres de posséder ce genre de documents. Cela me trouble. Quoi qu'il en soit, je désire présenter cette pétition au nom de mes électeurs.

Une voix: C'est irrecevable, monsieur le Président.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens, y compris des habitants de ma circonscription, Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires font remarquer à la Chambre: que des centaines de milliers de Canadiens souffrent de maladies très débilitantes comme la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, le cancer, etc.; que les Canadiens sont en faveur d'une recherche éthique sur les cellules souches, recherche qui est déjà prometteuse pour trouver des traitements et thérapies pour ces maladies; que les cellules souches adultes ont un potentiel intéressant sans poser les problèmes de rejet par le système immunitaire, ni les problèmes d'éthique liés à la recherche sur les cellules embryonnaires.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies.

POSTES CANADA

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des facteurs ruraux de tout le Canada. Ils demandent au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes. Il s'agit de la disposition qui interdit aux facteurs ruraux de recourir à la négociation collective avec Postes Canada. Ces facteurs ont beaucoup de mal à obtenir une rémunération qui soit concurrentielle et convenable au Canada. Ces pétitionnaires exhortent le gouvernement à revoir cette partie de la loi et à abroger cette disposition pour qu'ils puissent recourir à la négociation collective.

[Français]

LES TRAVAILLEURS AUTONOMES

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des propriétaires d'entreprises, des travailleurs autonomes, des sous-contractants, des citoyens et des citoyennes.

Les travailleurs autonomes n'ont pas accès à l'assurance-emploi, et il serait important de leur permettre d'avoir cette accessibilité.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de leur porter un intérêt rapide et de prendre les mesures nécessaires pour leur donner le droit d'admissibilité à l'assurance-emploi.

Il y aura de plus en plus de travailleurs autonomes qui formeront les travailleurs de demain.

• (1210)

[Traduction]

POSTES CANADA

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. La première concerne les facteurs ruraux. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes, ce qui autoriserait le recours à la négociation collective.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 45 de mes électeurs et porte sur la pornographie juvénile. C'est essentiellement la même pétition qui a déjà été présentée trois fois à la Chambre aujourd'hui. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel produit dans le but d'encourager ou de glorifier la pédophilie ou les activités sadomasochistes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-58, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je serai bref car je sais que tous les députés souhaitent rentrer chez eux.

Selon l'article 115 de la loi instituant le Régime de pensions du Canada, chaque fois qu'un projet de loi est présenté au Parlement pour modifier cette loi, il doit être accompagné d'un rapport de l'actuaire en chef du Canada. Cette disposition veille à ce que tous les députés obtiennent l'information dont ils ont besoin pour étudier les changements proposés.

Cependant, cette loi comporte une faille, ou devrais-je dire une échappatoire, qui permet au ministre de présenter le projet de loi sans le rapport de l'actuaire et c'est exactement ce qu'il a fait dans le cas du projet de loi C-58. Nous avons dû étudier le projet de loi C-58 à l'étape de la deuxième lecture sans avoir reçu le rapport de l'actuaire et cette situation a privé les députés de la possibilité d'agir efficacement à titre de législateurs. Le rapport a été déposé 11 jours après la présentation. Voilà un retard qui est franchement inacceptable. Je propose donc:

Que la motion soit modifiée et que tous les mots après le mot «Que» soient remplacés par ce qui suit:

cette Chambre refuse de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-58, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, étant donné que ce projet de loi ne corrige pas la situation actuelle qui permet que des changements au Régime de pensions du Canada soient étudiés en cette Chambre avant que le rapport requis de l'actuaire en chef du Canada n'ait été déposé, une situation qui réduit la capacité des députés de jouer efficacement leur rôle législatif.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): L'amendement est recevable, selon la présidence.

• (1215)

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'avais cru comprendre aujourd'hui qu'une fois la motion adoptée, nous pourrions procéder à l'ajournement. Évidemment, mettre cet amendement en délibération arrête le projet de loi, ce qui veut dire que nous ne pouvons pas passer à l'ajournement. Telle était l'entente qui avait été conclue officieusement; nous pourrions peut-être aussi rejeter cet amendement par un vote et revenir à la motion initiale. Évidemment, les choses n'ont pas tourné de la façon que les leaders de tous les partis avaient prévue officieusement.

Tandis que je dis cela, si la présidence veut bien être patiente à mon égard, quelqu'un d'en face pourrait peut-être vérifier à l'interne ce qui était censé se produire, pour faire en sorte que ce que l'on avait convenu officieusement se produise bel et bien; on pourrait alors retirer la motion ou la rejeter par un vote. Si le député indique qu'il ne veut pas la retirer, malgré l'entente intervenue officieusement entre tous les partis, c'est dommage. Je suppose que tout ce que nous pouvons faire maintenant, c'est poursuivre le débat sur l'amendement. Si la présidence veut bien être patiente un instant, quelqu'un d'en face voudra peut-être répliquer au rappel au Règlement.

Le très hon. Joe Clark: Madame la Présidente, il y a une autre façon de régler le problème qui respecterait l'entente entre les leaders parlementaires. Il s'agirait pour la Chambre d'accepter l'amendement.

Initiatives ministérielles

M. Dale Johnston: Madame la Présidente, l'autre chose que nous pourrions faire, bien sûr, consisterait simplement à voter sur l'amendement que le député a proposé, ou bien demander le vote et le reporter au 18 septembre.

M. Rob Anders: Madame la Présidente, il y a une entente aujourd'hui selon laquelle un député allianciste pourrait prendre la parole sur ce projet de loi. Je suis ce député allianciste. Les leaders parlementaires se sont entendus. En ma qualité de député, j'ai dûment proposé un amendement à ce projet de loi. Cela est parfaitement légitime. Cela n'a rien d'illégal. Nous avons la prérogative de le faire en tant que députés.

Madame la Présidente, vous l'avez dûment accepté. Je vous en remercie. Si cela ne plaît pas au leader parlementaire du gouvernement, c'est son problème. Quoi qu'il en soit, je suis le seul député de mon parti à prendre la parole là-dessus aujourd'hui. J'ai fait mon devoir. Je pourrais parler encore longtemps sur le projet de loi, mais...

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député a tout à fait raison. Il avait le droit de proposer un amendement en tant que député. L'amendement était recevable en vertu du Règlement. Nous débattons maintenant l'amendement. Quelles que soient les négociations qui se sont déroulées, la présidence n'y a pas pris part.

Le secrétaire parlementaire a la parole pour poursuivre le débat.

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, je m'étais préparé à intervenir sur le projet de loi même, et non sur l'amendement. L'amendement aurait finalement pour effet de torpiller le projet de loi, de sorte qu'il n'est pas conforme à l'entente conclue entre les leaders à la Chambre. Néanmoins, le député a opté en faveur de cette attaque.

Je vais faire quelques observations sur le projet de loi et expliquer pourquoi il devrait être adopté. Comme les députés le savent, le débat porte sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, qui est chargé de placer les fonds du RPC. Ces fonds sont séparés des fonds gouvernementaux disponibles aux fins de dépenses des programmes et de services aux Canadiens. Les cotisations sont mises de côté et placées pour en tirer un bon rendement, afin de garantir une stabilité et une sécurité durables aux retraités bénéficiant du RPC.

Il faut noter que le Régime de pensions du Canada est loin de se limiter au simple versement de prestations de retraite à ses participants. En effet, les Canadiens devraient savoir que le régime de pensions prévoit aussi des prestations de survivant. Si un participant au régime meurt avant d'être devenu admissible à ces prestations, ou même après avoir commencé à les toucher, et qu'il laisse un époux survivant, ce dernier peut toucher les prestations. Le régime prévoit également des prestations de décès pouvant être versées non seulement à la succession ou à l'époux survivant, mais aussi aux enfants de la personne décédée.

Enfin, le régime comporte aussi une assurance-invalidité. C'est une composante qui coûte cher et qui est une cause de la croissance rapide des frais qu'entraînent l'administration du Régime de pensions du Canada et le système des prestations. C'est néanmoins une composante très importante du régime de pensions. Je me demande si les Canadiens savent pourquoi l'assurance-invalidité fait partie du régime de pensions. C'est pour garantir une protection aux Canadiens qui, autrement, n'auraient pas droit à des indemnités pour accidents du travail ou à une autre assurance-invalidité, s'ils

devenaient handicapés et ne pouvaient gagner un revenu pour faire vivre leur famille et s'acquitter de leurs responsabilités financières.

Le Système du Régime de pensions du Canada a été adopté en 1966 en réponse à un phénomène intéressant. Les gens qui arrivaient à l'âge de la retraite à 65 ans avaient vécu la période de la crise économique. Non seulement avaient-ils eu du mal à trouver de l'emploi pour nourrir leur famille, mais ils n'avaient pas eu non plus la chance d'économiser de l'argent pour leur retraite. Le Régime de pensions du Canada constituait donc alors un outil important pour fournir des prestations de retraite aux Canadiens.

Toutefois, ces gens avaient droit aux prestations dès l'adoption de la Loi sur le régime de pensions du Canada. Cette loi assurait le versement de prestations qui étaient financées par les travailleurs canadiens. Il y avait à ce moment-là plus de cinq travailleurs pour chaque retraité retirant des prestations du régime. Cela suffisait amplement à assurer le financement de ces prestations à ces Canadiens qui n'avaient pas eu la chance de prévoir leur retraite et qui tiraient maintenant des prestations du régime.

Les Canadiens savent bien que la moyenne d'âge s'accroît au pays. On s'attend à ce qu'il n'y ait plus que trois travailleurs pour chaque personne à la retraite au cours des 10 ou 15 prochaines années. Il sera alors beaucoup plus difficile pour le système d'assurer des prestations à tous les retraités. La Chambre a donc approuvé certaines modifications à la Loi sur le régime de pensions du Canada qui permettraient de rétablir l'équilibre à long terme.

• (1220)

Au cours des années 90, à mes débuts comme parlementaire, j'ai souvent entendu dire que le Régime de pensions du Canada était en faillite parce que les cotisations servaient à payer les pensions des retraités. Les gens estimaient que cet argent leur appartenait. Ils voulaient savoir pourquoi les réserves ne s'accumulaient pas. Voilà l'explication.

À mesure que nous progressons et que les avantages augmentent, des barèmes de cotisation ont été établis pour assurer la stabilité financière à long terme de notre régime. On a également créé l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Cet office a été créé dans un seul but: faire en sorte que ses investissements donnent un rendement juste et équitable, pour protéger les fonds des retraités d'aujourd'hui et de demain.

L'office n'a pas été conçu comme instrument gouvernemental. Il n'a pas été conçu pour effectuer ses investissements dans certains secteurs et non d'autres. Il est question d'un très important montant d'argent canadien. Imaginons que cet office d'investissement ait un régime où il investirait exclusivement dans la haute technologie. Il serait terriblement perturbateur d'investir des capitaux aussi importants dans un seul secteur de l'économie. Cela risquerait d'avoir de graves conséquences sur la valeur marchande d'autres titres cotés en bourse.

Selon une disposition restrictive, les investissements de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada devaient refléter le niveau d'activité et le genre de placements que les Canadiens eux-mêmes effectueraient sur chacun des marchés boursiers, afin que cette grande quantité de capitaux n'ait pas de conséquences perturbatrices sur les marchés des actions.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi renferme également une disposition restrictive, à savoir qu'au plus 30 p. 100 des investissements peuvent être effectués sur les marchés étrangers. Une raison à cela, c'est que cette limite est la même que celle que prévoit actuellement la Loi de l'impôt sur le revenu dans le cas de tous les Canadiens. Les Canadiens savent que les marchés canadiens ont un taux de rendement très satisfaisant. Cependant, il arrive que des investissements à l'étranger ne peuvent être effectués sur le marché canadien. Les Canadiens estiment que, aux fins de leur retraite, de leurs REER ou de leurs placements personnels, ils devraient, pour s'assurer une meilleure retraite, pouvoir investir sur les marchés étrangers. Par conséquent, la limite visant les biens étrangers s'élève à 30 p. 100. C'est ce que prescrit le projet de loi, encore une fois, pour refléter les lois qui visent actuellement les investisseurs individuels.

Un intervenant précédent a proposé que nous ne maximisions pas le rendement des investissements, mais que nous nous servions peut-être comme moyen d'action ou que nous commençons à investir une partie de l'argent dans des travaux d'infrastructure, des opérations de capital de risque et d'autres projets concernant, par exemple, la sécurité de l'eau. Comme je l'ai dit, l'Office d'investissement n'est pas un moyen d'action. Nous avons des possibilités. Nous avons tous les outils dont nous avons besoin pour investir dans nos infrastructures. Nous avons les outils nécessaires pour promouvoir la santé, par exemple, des programmes aidant les gens à cesser de fumer et à surmonter d'autres problèmes comme ceux liés aux drogues. L'argent des retraités ne devrait pas être risqué pour des initiatives stratégiques. Nous devrions utiliser les outils qui ont été directement prévus pour atteindre ces objectifs stratégiques.

L'objectif stratégique de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada est de protéger l'argent des cotisants au Régime de pensions du Canada, de manière à assurer la stabilité à long terme et la soutenabilité du régime pour tous les retraités actuels et à venir. C'est important de le souligner.

Voilà pourquoi je m'oppose à l'amendement qui propose essentiellement que le projet de loi n'aille pas plus loin. Cet amendement détruit foncièrement le projet de loi. Je ne suis pas certain qu'il soit constructif de faire cela. Le député devrait simplement parler du projet de loi et expliquer, une à une, les raisons pour lesquelles il s'y oppose, de manière à ce que les gens comprennent les motifs de son opposition.

● (1225)

Le député a le droit de proposer un amendement. Toutefois, en rejetant le projet de loi sans dire pourquoi, il n'agit vraiment pas de façon responsable. J'espère que nous pourrions résoudre ce différend car le projet de loi devrait aller de l'avant. C'est un projet de loi pertinent. Il vise à stabiliser à long terme l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada afin d'assurer la viabilité à long terme du RPC.

On a fait plus tôt des commentaires au sujet de la présélection éthique. Les Canadiens savent qu'il existe divers investissements et fonds communs de placements. Leurs investissements reposent sur certains principes. À titre d'exemple, ils n'investissent jamais dans l'industrie du tabac ou des activités nuisibles à notre environnement. Certains de ces investissements ont donné de bons résultats et d'autres n'ont pas bien performé.

Nous pourrions faire la démonstration de nos désirs par l'entremise de ces véhicules de placement, mais je ne suis pas convaincu que ce soit la façon la plus efficace de répondre à nos préoccupations, qu'il s'agisse de la santé des Canadiens ou de la protection de notre environnement, qui constitue également un

important enjeu en matière de santé, ou encore d'améliorer la situation en matière d'infrastructure, d'approvisionnement en eau, de logement, ou en ce qui concerne tout autre besoin social important selon les Canadiens.

Les Canadiens doivent aussi savoir que le Régime de pensions du Canada est un programme dont l'exploitation pour le compte des Canadiens ne relève pas que du gouvernement fédéral. C'est une responsabilité commune du gouvernement fédéral ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux de s'entendre sur les avantages et la gestion du régime. L'Office d'investissement est un véhicule prévu en vertu du Régime de pensions du Canada en vue de faire des investissements sûrs, stables et sages au nom des Canadiens, mais non pour établir des politiques concernant notamment les prestations à accorder. Certaines choses doivent être faites.

C'est un élément important, car un député a laissé entendre que l'Office d'investissement devrait comprendre des représentants des retraités, des non-retraités, des futurs retraités, des syndicats, du monde ouvrier, des cols blancs et des cols bleus. Si nous décrétons que tous les organismes et offices gouvernementaux doivent représenter tous les groupes identifiables au Canada, nous nous retrouverions avec des conseils comprenant des centaines, voire des milliers de personnes afin de refléter de façon appropriée l'équilibre et la composition de ces groupes.

J'ai toujours été contre l'établissement de listes. S'il existe une liste des personnes utiles, cela doit signifier que quelqu'un est laissé de côté, et que cette personne doit être inutile. Toutefois, qu'en est-il des personnes ne figurant pas dans cette liste, mais n'étant pas inutiles? Nous nous plaçons dans une situation difficile en établissant des listes.

La création de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada visait à assurer que les dollars que les Canadiens investissent dans leur pension obtiendraient un rendement juste et raisonnable, compte tenu des possibilités du marché et sans perturber l'ensemble du marché du fait des sommes imposantes administrées par le Régime.

Les choses sont claires. L'Office a été créé pour des raisons particulières selon des critères particuliers énoncés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Lorsque les circonstances le justifient, les Canadiens, par l'intermédiaire de leurs représentants élus de tous les niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et autre, ont leur mot à dire sur l'administration et la bonification continue des avantages. Il n'est donc pas nécessaire que des groupes distincts soient représentés au sein de l'Office. Celui-ci a un mandat, et les représentants élus des Canadiens lui fournissent une orientation au besoin. Voilà la beauté de notre démocratie parlementaire.

● (1230)

Je suis contre la motion présentée par le député. Je suis désolé qu'il ait pensé devoir la présenter parce qu'elle ne reflète pas l'entente conclue entre les partis à la Chambre. Je sais qu'il souhaite tout de même exercer ses responsabilités.

J'espère que nous réglerons la question dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens. Je voterai contre la motion du député.

Initiatives ministérielles

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours de mon distingué collègue à la Chambre aujourd'hui. Il reconnaîtra que, il y a quelques années, le gouvernement du Canada, grâce à son excellent leadership, a mis en place les mécanismes d'investissement que nous connaissons aujourd'hui.

Le député se souvient-il de l'ancien système? Il fonctionnait d'une manière assez curieuse en ce sens que les fonds accumulés provenant des cotisations étaient transformés en prêts aux gouvernements provinciaux à un taux inférieur au taux préférentiel, à l'exception bien sûr de la province de Québec, qui a un bien meilleur système. Elle a son propre fonds d'investissement qui, de façon générale, fonctionne assez bien. Mon collègue est-il d'accord avec moi pour dire que, lorsque nous avons mis en place ce mécanisme, il était grand temps de solidifier les fondements du Régime de pensions du Canada?

Il y a de nombreuses années, je siégeais à l'Assemblée législative provinciale avec mon collègue de Halton. Lui et moi et David Peterson, qui était notre chef à ce moment-là, avons souvent questionné le gouvernement de l'Ontario de l'époque sur sa façon d'administrer les fonds. L'argent semblait disparaître dans un trou noir.

Mon collègue serait peut-être d'accord avec moi pour dire que, contrairement au système de sécurité sociale des États-Unis et peut-être aussi à ceux d'autres pays, notre Régime de pensions du Canada a été remis sur une base solide sous notre gouvernement. Premièrement, nous l'avons fait en haussant les cotisations comme nous avons besoin de le faire. Nous avons obtenu le consentement des provinces au moyen d'un accord fédéral-provincial, dont tous les députés se souviennent, j'en suis certain.

Deuxièmement, nous avons prévu des mécanismes qui permettront de produire des revenus pour l'avenir. Ainsi, madame la Présidente, dans de nombreuses années, lorsque vous retirerez des prestations du RPC et dans beaucoup moins d'années, lorsque j'en retirerai moi-même, il y aura encore des fonds pour les futures générations de prestataires.

• (1235)

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, le leader du gouvernement à la Chambre a raison. En 1966, lorsque le Régime de pensions du Canada a été créé, on comptait plus de cinq travailleurs par retraité. Les cotisations, qui étaient de 35 \$ par année au début, ont permis de constituer des réserves qui ont été prêtées aux provinces à des taux d'intérêt nominaux. À l'époque, cela ne posait aucun problème car il y avait suffisamment de travailleurs sur le marché pour financer les prestations.

Nous savons tous, cependant, que le vieillissement de la population nous a obligés à apporter des modifications au régime, pour nous assurer que les cotisations suffisent à le financer. Il nous a donc fallu prendre des mesures pour alléger le fardeau des travailleurs dans 10 ou 15 ans, alors qu'il n'y aura plus que 3 travailleurs par retraité. Les changements ont été apportés parce que les Canadiens estimaient que le Régime de pensions du Canada est important pour eux, non seulement pour les prestations de pensions mais également pour les prestations de survivant, d'invalidité et de décès.

Les députés l'ignorent peut-être, mais une personne qui aurait commencé à travailler au Canada en 1966, au moment de la création du Régime de pensions du Canada, qui aurait travaillé jusqu'à aujourd'hui et payé toutes les cotisations, aurait investi dans le

régime moins que l'équivalent de deux années de prestations. En effet, elle aurait cotisé pour moins de 16 000 \$ au Régime de pensions du Canada.

C'est dire que le régime est bien portant. Les relevés actuariels le démontrent. Les gouvernements fédéral et provinciaux procèdent tous les deux ans à un examen du régime pour s'assurer que toutes ses dispositions sont respectées et que les travaux de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada progressent comme prévu. En dépit des variations du marché, le régime continue d'offrir un rendement équitable comparativement à d'autres instruments d'investissement.

L'équilibre entre les instruments de capitaux propres et d'emprunt a cependant démontré qu'à long terme on obtient un meilleur rendement qu'en accordant des taux nominaux simples aux provinces. Ce seul fait démontre que le Parlement canadien a pris la bonne décision en créant l'Office d'investissement.

• (1240)

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, avant de poser ma question, j'aimerais savoir si quelqu'un à la Chambre est d'accord avec l'amendement de circonstance qui a été rejeté à la dernière...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette, mais une décision a déjà été prise à ce sujet et vous mettez en doute une décision de la présidence.

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, compte tenu de ce frivole amendement de dernière minute qui a été proposé, le député pourrait-il nous dire quel est l'objet de cet important projet de loi? L'amendement aurait rendu stériles ou empêché l'adoption de ces importantes mesures législatives visant à protéger les investissements des pauvres gens.

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, je n'ai pas assez de temps pour répondre à cette importante question.

Le Régime de pensions du Canada a évolué au point où il a fallu revoir, en 1997, la viabilité à long terme de ce régime. On a alors dressé des plans. Les Canadiens devraient se sentir rassurés que le gouvernement du Canada ait eu l'idée d'examiner le régime en vue de déterminer comment il pourrait en assurer la viabilité à long terme et lui procurer cette base solide sur laquelle il repose maintenant.

Grâce à ses efforts, le rendement de ses investissements est juste et raisonnable par rapport à celui des autres investissements qu'il aurait pu faire. Le gouvernement a fait des placements équilibrés sans nuire aux marchés financiers. Il est réconfortant pour les Canadiens de savoir qu'ils pourront compter un jour sur les prestations de retraite, les prestations au survivant et les prestations de décès et d'invalidité auxquelles ils ont droit.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Madame la Présidente, l'amendement soulève deux questions fondamentales pour le Parlement. D'abord, il y a le droit des députés de présenter les amendements qui leur semblent importants, quelles que soient les ententes intervenues entre les leaders parlementaires. La présidence a rendu un jugement là-dessus. Elle a jugé que l'amendement était conforme au Règlement.

Il y a peut-être désaccord sur l'étendue ou la nature de l'entente intervenue entre les leaders parlementaires. Cela montrerait que le leader parlementaire du gouvernement doit s'assurer, lorsqu'il conclut une entente avec les leaders parlementaires des autres partis, que tous les partis représentés à la Chambre en comprennent les répercussions de la même manière.

Initiatives ministérielles

N'oublions pas que la modification vise le droit du Parlement de prendre des décisions sur des questions publiques fondamentales en se fondant sur l'information la plus complète possible. Le Parlement ne devrait pas avoir à prendre des décisions à la hâte sans avoir eu l'information nécessaire, qui doit lui être fournie aux frais de la princesse et conformément à la loi.

Comme cela ressort clairement de la modification et des brèves observations du député de Calgary-Ouest, la modification a été présentée parce que la situation actuelle est inacceptable. Le Parlement est appelé à prendre des décisions avant d'avoir reçu et digéré le rapport que l'actuaire en chef du Canada est tenu en loi de déposer au Parlement.

Si c'était la première fois que le gouvernement prive le Parlement de l'information dont il a besoin pour prendre une décision, ce serait un moindre mal. C'est le principe qui est en cause ici, toutefois. Il est question de l'habitude qu'a prise le gouvernement de retenir l'information qui est nécessaire pour prendre des décisions essentielles non seulement pour le Parlement, mais encore pour les Canadiens en général.

L'actuaire en chef doit faire rapport à la Chambre des communes pour une bonne raison. Il ne s'agit pas de donner aux historiens de demain matière à commenter. Il s'agit plutôt d'informer les parlementaires qui doivent prendre les décisions en matière de politique.

Dans l'état actuel des choses, il est possible de déposer le rapport de l'actuaire une fois les décisions prises. Il faut donc prendre les décisions sans avoir l'information voulue. Cela est retors et cadre bien avec la pratique de plus en plus courante du gouvernement qui consiste à refuser aux députés et aux Canadiens l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions importantes.

C'est le rapport de l'actuaire en chef du Canada qui est ici en cause. Mais le problème se pose aussi pour d'autres questions. Tous les députés savent comment le gouvernement traite le commissaire à l'information. Lorsque le commissaire réclame l'information à laquelle il a droit, le premier ministre du Canada intervient devant les tribunaux. Il a recours aux juristes du gouvernement pour essayer d'empêcher le commissaire d'exercer les droits que le Parlement du Canada lui a conférés pour examiner les documents privés du premier ministre.

Cela montre que l'intérêt personnel du premier ministre prend le pas sur l'intérêt public, et que le gouvernement est déterminé à cacher aux Canadiens le plus d'information possible sur le plus de sujets possible.

Des députés ont donné leur appui au commissaire à l'information, mais le gouvernement a chargé un comité formé de fonctionnaires de formuler des recommandations en vue de resserrer encore davantage les règles sur l'accès à l'information et de compliquer encore la vie du Parlement et des Canadiens qui veulent connaître les faits avant de prendre des décisions. Le gouvernement s'est comporté avec l'actuaire en chef comme avec le commissaire chargé d'assurer l'accès à l'information.

Les cas se succèdent sans arrêt. Ce qui intéresse la Chambre aujourd'hui, c'est l'enquête extrêmement limitée qui est faite sur les contrats de publicité et de commandites du gouvernement du Canada.

• (1245)

Plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu la présidente du Conseil du Trésor et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux affirmer que la vérificatrice générale fait enquête à

l'échelle de tout le gouvernement dans cette affaire. C'est totalement faux. Ce n'est pas le cas.

Les pouvoirs de la vérificatrice générale sont explicitement limités à une enquête sur les commandites et la publicité, et uniquement à l'égard des organismes où la loi lui permet de procéder à une vérification générale. Ses pouvoirs ne s'appliquent donc pas à l'échelle du gouvernement tout entier.

Elle n'a pas le pouvoir de faire enquête sur les sociétés dites indépendantes, qui sont effectivement créées pour que leur comptabilité ne figure pas aux livres, une pratique qui existe aussi dans le secteur privé, comme nous l'avons malheureusement constaté récemment dans l'affaire Enron. La vérificatrice générale ne peut pas faire de vérification dans le cas de ces sociétés; alors elle ne peut pas voir leurs dépenses ni les cas possibles de contrats offerts par copinage pour de la publicité ou des programmes de commandites, et cela inclut la Fondation des bourses d'études du millénaire et d'autres organismes déjà liés de trop près avec le Parti libéral du Canada.

Il y a donc une somme de sept milliards de dollars que le gouvernement spécialisé dans les objectifs inappropriés peut justement utiliser à des fins inappropriées et qui échappe à la portée de l'enquête de la vérificatrice générale. Pourtant, le gouvernement prétend qu'elle fait enquête à l'échelle du gouvernement. Effectivement, l'enquête couvre tout le gouvernement sauf sept milliards de dollars.

Pis encore, il existe toute une série de sociétés d'État dont la vérificatrice générale ne fait pas la vérification. Elle n'est donc pas autorisée à faire enquête sur l'abus des programmes de commandites ou de publicité par ces sociétés d'État. Parmi elles, on peut citer Postes Canada. Et qui donc, comme par hasard, est responsable de Postes Canada? André Ouellet, un ancien ministre du gouvernement, quelqu'un qui, pendant son mandat, était reconnu comme l'un des plus habiles...

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je sais que la Chambre nous laisse toujours une très grande marge de manoeuvre pour le débat, et j'en profite souvent moi-même, mais le présent débat porte sur l'amendement qu'il est proposé d'apporter au régime de pensions du Canada et le député n'en a fait mention qu'une seule fois. Il parle de la vérificatrice générale; il parle d'enquêtes; il parle de 7 milliards de dollars; il parle de sociétés d'État; il parle de la Société canadienne des postes. Je préférerais cependant qu'il fasse un peu la lumière sur l'amendement sur lequel porte le débat d'aujourd'hui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La question de la pertinence est toujours pertinente. Le très honorable député est un vieux routier de la Chambre et je suis persuadée qu'il reviendra à l'amendement.

• (1250)

Le très hon. Joe Clark: Madame la Présidente, je traite directement, et ce depuis le début de mon intervention, du principe fondamental de l'amendement dont la Chambre est saisie. Cet amendement vise essentiellement à nous assurer que, lorsque le Parlement prendra des décisions qui concerneront le régime de pensions du Canada, il pourra, pour ce faire, s'appuyer sur le rapport de l'actuaire en chef du Canada. La pratique courante nous empêche d'avoir accès à cette information.

Initiatives ministérielles

C'est d'accès à l'information qu'il s'agit avec cet amendement. La raison pour laquelle cet amendement est si important et pour laquelle nous l'appuierons tient précisément au fait que la chose est devenue pratique courante, chez ce gouvernement, de nous écarter et pour toutes les questions, comme l'a indiqué mon ami du Yukon, qui sait pertinemment, tout comme moi d'ailleurs, que la liste est longue et qu'elle s'allonge, notamment pour ce qui concerne des domaines dont le gouvernement souhaite éloigner le public. Je pourrais continuer bien au-delà du temps de parole qui m'est imparti, pour citer ces cas.

Il se trouve que, dans une démocratie, nous avons besoin d'information pour décider. La Chambre des communes, qui est au cœur de notre démocratie, a particulièrement besoin d'une bonne information, à jour, pour prendre des décisions. Elle a besoin d'information avant d'avoir à prendre les décisions.

En vertu de la pratique actuelle, à laquelle s'en prend cet amendement, il est clair que l'information ne vient qu'après que les décisions ont été prises. C'est mauvais et cela doit changer. L'amendement vise à changer cela, mais la pratique est beaucoup plus généralisée. Le gouvernement cherche constamment à aller de l'avant et il garde dans l'ignorance le public et les parlementaires, ceux qui devraient être informés dans une démocratie et qui sont les artisans de la démocratie. Voilà où réside la pertinence de l'amendement et voilà pourquoi j'en parle avec tant de ferveur.

J'en reviens maintenant à l'autre exemple troublant de la pratique de priver de l'information pertinente les organismes chargés de prendre des décisions.

Je parlais de l'impossibilité pour la vérificatrice générale, en vertu de la loi actuelle, d'effectuer une enquête sur les 7 milliards de dollars détenus actuellement par des fondations indépendantes, et de l'impossibilité pour la vérificatrice générale d'examiner des organismes comme Postes Canada qui, bien que nous ne le sachions pas et ne puissions pas le savoir tant que nous ne connaissons pas les faits, peut très bien abuser de son pouvoir et conclure avec Groupaction ou d'autres firmes le genre de contrats qui ont déclenché une telle fureur ici. Voilà pourquoi nous avons besoin de connaître les faits. La GRC ne peut faire enquête sur ces activités. Aucun comité de la Chambre ne peut le faire non plus. À l'heure actuelle, la loi en vertu de laquelle la vérificatrice générale prend ses décisions l'empêche de soumettre ces organismes à un examen.

Toutefois, l'article 11 de cette loi confère en outre au gouvernement du Canada la capacité d'élargir le droit de vérification de la vérificatrice générale à ces fondations indépendantes et à chacune des sociétés d'État où il peut y avoir maintenant du népotisme. Le gouvernement du Canada pourrait prendre la simple décision qui consiste à dire que la vérificatrice générale dispose de ce pouvoir en vertu de l'article 11. Une fois qu'elle disposera de ce pouvoir, elle pourra enquêter sur les allégations de népotisme et sur les programmes de publicité et de commandites. Toutefois, c'est au gouvernement de décider, et il le sait.

La présidente du Conseil du Trésor m'a donné aujourd'hui une réponse, et je vais faire attention à mon langage parlementaire, conçue pour tromper. Sa conception a été réussie. Cependant, il n'y a pas d'enquête dans l'ensemble du gouvernement à cet égard.

Sur le plan des principes, nous ne pouvons pas prendre des décisions aujourd'hui à l'égard du Régime de pensions du Canada en nous fondant sur le rapport de l'actuaire en chef du Canada avant même d'avoir reçu le rapport. C'est fort simple. Tout élève de première année peut le comprendre, mais pas le gouvernement.

Cela ne devrait pas être considéré comme une erreur. C'est une pratique. Le gouvernement veut que le Parlement prenne des

décisions sans disposer de suffisamment d'informations parce qu'il sait que le fait de posséder de l'information donne du pouvoir et que le fait de ne pas en avoir enlève. Ce qu'il veut, c'est un Parlement et un public qui en sachent le moins possible à propos des affaires publiques.

• (1255)

C'est une caractéristique du gouvernement et une caractéristique qui est claire dans le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis. C'est une caractéristique qui serait modifiée si la motion proposée par le député de Calgary-Ouest était adoptée, et c'est pourquoi nous allons appuyer l'amendement quand il sera mis aux voix aujourd'hui.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député de Calgary-Centre de ses remarques sur cette question et sur l'amendement. Cela me donne l'occasion de soulever la question de l'accès à l'information plutôt que de me restreindre à la question plus étroite du droit de la vérificatrice générale à se pencher sur les fondations.

Cela me donne également la chance de souligner que l'équipe de travail sur l'accès à l'information qui a été mise sur pied par le Conseil du Trésor et le ministère de la Justice il y a deux ans a présenté son rapport il y a moins d'une semaine. L'une des principales caractéristiques de ce rapport était une recommandation visant à soumettre les fondations et les sociétés d'État dont mon collègue le député de Calgary-Centre a parlé aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information.

Je crois pour ma part que nous devrions exhorter le gouvernement à prendre des mesures relativement à cette recommandation faite dans le rapport du groupe de travail, ce qui à mon avis aurait beaucoup plus de conséquences sur le niveau de responsabilité du gouvernement de même que celui des sociétés d'État et des organismes indépendants que de donner à la vérificatrice générale le droit de vérifier ces organismes.

Je lui rappelle que dans le dossier portant sur Groupaction, une vérification gouvernementale a été faite en l'an 2000 sur les dossiers de commandites et a permis de soulever tous les problèmes. L'un des problèmes soulevés était que pendant des années, les contrats étaient accordés et les ententes signées sans documentation à l'appui. La vérificatrice générale et les services de police qui se pencheront sur ce dossier auront beaucoup de mal à faire leur travail parce qu'il sera impossible de déterminer ce qui s'est réellement passé, puisque ces documents n'existent pas.

Selon moi, il faudrait réviser la Loi sur l'accès à l'information de manière à assurer que tous les documents relatifs à la sous-traitance, comme ceux du programme de commandites, sont réunis et affichés sur le site web pour que les citoyens et, ce qui est plus important encore, les fonctionnaires du ministère des Travaux publics ou de toute autre agence, puissent les examiner. Ainsi, dans le cas des contrats de commandite, on aurait découvert tout de suite que les documents devant être produits ne l'avaient pas été.

Autrement dit, en modifiant la Loi sur l'accès à l'information de manière à assurer que l'information sur la production de ce type de document est accessible et en exigeant que le gouvernement bureaucratique, et je crois que c'est ce qui est en train de se produire, et le gouvernement politique adoptent une philosophie dans ce sens, nous aurions un accès électronique prompt à ce type de document.

Initiatives parlementaires

Avec un tel système en place, nous n'aurions pas eu les problèmes que nous avons maintenant avec le dossier des commandites. Nous souffrons tous de la situation, car elle reflète la bureaucratie dans laquelle les Canadiens ont une grande confiance. Il s'ensuit que tout échec, bien sûr, peut éroder la confiance que les Canadiens ont à l'égard de la bureaucratie qui est vue comme étant une des meilleures au monde.

Madame la Présidente, par votre intermédiaire je m'adresse au député de Calgary-Centre. Bien que celui-ci ait fait une proposition relativement à la vérificatrice générale, je soutiens que les vérifications ne sont que ponctuelles. Nous avons vraiment besoin d'un système transparent permettant aux Canadiens, aux parlementaires et aux médias de faire leur travail de manière à assurer que tous les secteurs du gouvernement sont administrés dans le meilleur intérêt des Canadiens.

• (1300)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 18 septembre 2002, à l'heure ordinaire de l'ajournement.

[Français]

M. Jacques Saada: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense que si vous le demandez, vous obtiendrez le consentement unanime pour que l'on considère qu'il est 13 h 30.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 31 mai, de la motion: Que le projet de loi C-292, Loi modifiant le Code criminel (vente d'animaux sauvages), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-292, Loi modifiant le Code criminel (vente d'animaux sauvages).

Je voudrais profiter de l'occasion pour répondre aux observations entendues à la Chambre le 9 mai, quand le projet de loi a été débattu. On ne fait pas avancer le débat quand on dit, comme l'a fait un député ce jour-là, que quiconque votera contre le projet de loi votera en réalité contre la sauvegarde des animaux sauvages.

Que le braconnage illégal soit nuisible, cela, personne ne le conteste. Il s'agit cependant de voir si, dans son libellé actuel, le projet de loi constitue le mécanisme le plus approprié pour l'empêcher.

Pour répondre à cette question, il faut définir le préjudice particulier qui est visé, puis examiner en quoi les dispositions actuellement prévues pour y remédier laissent à désirer. Par exemple, le problème tient-il aux peines insuffisantes prévues dans la réglementation provinciale visant les espèces sauvages? Dans ce cas, la solution peut alors résider dans le rajustement par les provinces des peines qu'elles prévoient, de manière à ce que les amendes imposées ne deviennent pas simplement pour les braconniers un coût à payer pour mener leurs activités.

Par contre, si le problème vient d'une lacune de la loi, on doit définir quel préjudice social particulier il faut enrayer. Pour cela, il faut alors évaluer si la solution requise est foncièrement de nature réglementaire ou si elle suppose la création d'un véritable délit criminel.

La Cour suprême du Canada a expressément reconnu que la common law fait depuis longtemps une distinction entre la conduite criminelle proprement dite et la conduite qui, bien que licite par ailleurs, est interdite dans l'intérêt du public. Le juge Cory a explicité cette distinction et a déclaré ceci:

La législation réglementaire implique que la protection des intérêts publics et sociaux passe avant celle des intérêts individuels et avant la dissuasion et la sanction d'actes comportant une faute morale. Alors que les infractions criminelles sont habituellement conçues afin de condamner et de punir une conduite antérieure répréhensible en soi, les mesures réglementaires visent généralement à prévenir un préjudice futur par l'application de normes minimales de conduite et de prudence.

Dans son intervention du 9 mai, la députée qui a présenté le projet de loi C-292 a déclaré que les solutions préconisées dans le projet de loi pour les infractions constituées par la vente d'animaux sauvages ressemblent beaucoup à la façon dont les infractions routières graves sont traitées. Elle a ajouté que le projet de loi donnerait aux autorités provinciales la possibilité de déterminer la gravité des infractions et d'imposer des sanctions plus sévères pour essayer d'en réduire l'incidence.

Initiatives parlementaires

Malgré tout le respect que je lui dois, la députée a tort d'assimiler le principe sous-jacent à la création d'un code criminel concernant les animaux sauvages au principe régissant les lois provinciales relatives aux infractions routières et les dispositions pertinentes du Code criminel. À titre d'exemple, l'article 259 du Code criminel concernant les ordonnances d'interdiction obligatoire de la conduite d'un véhicule n'est pas une simple disposition habilitant les services de police à déterminer la gravité des infractions et à imposer des sanctions plus lourdes que celles prévues par les lois provinciales pour la conduite sous le coup d'une interdiction.

L'ordonnance d'interdiction prévue dans le Code criminel découle d'un raisonnement distinct. Elle est logiquement liée aux objectifs visés par les sanctions prévues dans le Code criminel pour une série d'infractions routières. Ces infractions ne sont pas la réplique exacte des infractions prévues dans les lois provinciales. Leur création s'inscrit dans le droit fil de l'exercice par le Parlement de son pouvoir de légiférer en matière criminelle. L'infraction qu'est la conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort, par exemple, équivaut à une condamnation morale d'un comportement répréhensible et vise à redresser un tort notoire fait à la société.

Le projet de loi C-292 n'a ni les apparences ni les éléments d'une vraie loi pénale. Il s'apparente plutôt à un règlement qu'on propose d'inclure dans le Code criminel. Comme l'a dit le constitutionnaliste Peter Hogg:

Une loi pénale prévoit normalement une interdiction que doivent observer les personnes à qui elle s'adresse. Il n'y a pas, d'ordinaire, d'intervention d'un organisme administratif ou d'un fonctionnaire avant son application.

D'habitude, aux termes du Code criminel, l'application d'une disposition prescrivant une infraction ne tient pas compte du fait qu'un permis de conduire a pu être délivré par une autorité provinciale ou fédérale. Sous ce rapport, le projet de loi C-292 précise que les infractions dont il traite à l'endroit des espèces sauvages autres que des espèces menacées ou en péril ne s'appliquent pas aux personnes qui agissent en vertu d'un permis obtenu sous le régime d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial.

• (1305)

Une autre caractéristique des infractions au Code criminel, c'est qu'elles visent presque toujours tout le monde. Il est extrêmement rare que le Code criminel précise des exemptions en ce qui a trait à la responsabilité criminelle à l'égard d'infractions en particulier. Les exemptions énoncées dans les articles 204 à 207 inclusivement du Code criminel concernant les infractions liées aux paris, dans la partie VII du Code, constituent une exception notable à la règle habituelle contre les exemptions. Néanmoins, il est extrêmement rare de préciser des exemptions qui dépendent de l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire par un membre de l'exécutif du gouvernement.

L'article 447.8 du projet de loi C-292 dit que les critères régissant l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire sont respectés si le ministre «est d'avis que cette exception est nécessaire dans l'intérêt public». La constitutionnalité de cette disposition risque d'être contestée parce que les critères sont tellement subjectifs et généraux qu'ils ne définissent pas vraiment la conduite à exempter. Cette caractéristique est très inhabituelle par rapport aux dispositions du Code criminel concernant les infractions.

Il est également rare, dans le contexte du Code criminel, qu'un membre de l'exécutif s'entretienne avec un organisme consultatif pour déterminer si l'objet de l'infraction, en l'occurrence, un animal sauvage, fait partie d'une catégorie en particulier. À cet égard, je fais remarquer que les paragraphes 447.7(1) et 447.1(2) accordent au ministre de l'Environnement le pouvoir discrétionnaire de déterminer si une espèce d'animaux sauvages est menacée de disparition.

Avant de le déterminer, cependant, le ministre de l'Environnement doit consulter le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Encore une fois, cette disposition est tout à fait conforme à un régime de réglementation qui vise un objectif général d'intérêt public, comme la préservation des espèces sauvages.

Cela m'amène à un autre aspect du projet de loi C-292 qui n'est pas conforme à l'approche générale en ce qui concerne les peines prévues dans le Code criminel. Le projet de loi C-292 énonce différentes peines maximales pour les infractions énoncées dans l'article 447.2, selon que l'animal en question appartient ou non à une espèce menacée de disparition.

Comme je viens de le mentionner, les critères servant à déterminer si un animal est menacé ou en péril ne seraient pas énoncés dans le Code criminel, mais bien dans un règlement établi par le ministre de l'Environnement en consultation avec un comité. Habituellement, tous les critères servant à déterminer la peine maximum applicable sont énoncés dans le Code criminel lui-même.

Encore une fois, plus une disposition relative à une infraction s'éloigne du concept selon lequel les peines sont déterminées en fonction de la culpabilité criminelle de l'accusé, moins elle est susceptible de ressembler à une véritable infraction au Code criminel.

En terminant, je tiens à répéter qu'il y a une distinction à faire entre l'objectif d'une mesure législative et les mécanismes prévus dans cette mesure législative pour atteindre cet objectif. En ce qui concerne le projet de loi C-292, je dirai respectueusement que l'objectif du projet de loi n'est pas tout à fait clair. Il ne suffit pas de simplement dire que le braconnage illégal est indésirable. Je crois que le défi consiste à déterminer qu'est-ce qui est problématique dans notre réponse actuelle au braconnage illégal et à décider s'il serait préférable de répondre à ce problème en nous servant du pouvoir du Parlement en matière de droit criminel. Dans l'affirmative, je crois qu'il nous reste encore du travail à faire pour nous assurer que les infractions prévues dans le projet de loi C-292 cadrent mieux avec les autres dispositions du Code criminel et n'entrent pas en conflit avec d'autres mécanismes fédéraux visant à réglementer les espèces sauvages.

Je remercie les députés d'avoir écouté attentivement mes remarques sur cette importante question.

• (1310)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-292 présenté par ma collègue.

Initiatives parlementaires

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais souligner que, au moment d'amorcer l'heure consacrée aux initiatives parlementaires, m'est venue l'idée que nous devrions modifier notre Règlement. Il me semble quelque peu contradictoire que, bien que nous reconnaissons que personne ici ne ment à quelque moment que ce soit et que nous parlions d'améliorer les règles d'éthique en cet endroit, il nous arrive fort régulièrement de nous entendre sur un mensonge indiscutable lorsque nous convenons de faire comme si nous avions atteint une heure qui n'est pas la bonne. J'aimerais que le Règlement soit modifié afin que, au lieu de dire que nous ferons comme si nous avions atteint une heure qui n'est pas la bonne, nous disions que nous sommes d'accord de passer à l'heure des initiatives parlementaires, nonobstant le fait que ce n'est pas l'heure habituelle à laquelle nous le faisons. C'est tout simplement une pensée qui m'est venue pendant que j'étais assis à ma place. Je suppose que c'est parce que nous étions si intégralement absorbés par la question de l'éthique, de l'honnêteté et de la vérité que cette pensée m'est venue à ce moment-là.

Nous sommes ici pour discuter d'un projet de loi d'initiative parlementaire pouvant faire l'objet d'un vote. Je félicite ma collègue de South Surrey—White Rock—Langley non seulement parce que son projet de loi a été tiré au sort, mais aussi parce qu'elle a pu faire en sorte qu'il fasse l'objet d'un vote, deux réalisations qui, dans notre contexte, sont assimilables à gagner au Loto 6/49. Je suppose que je l'envie, étant donné que j'ai déclaré bien des fois à la Chambre à quel point je suis déprimé parce que, depuis tout le temps que j'occupe le poste de député, je n'ai jamais eu de projet de loi qui a été retenu dans le cadre d'un tirage au sort. Il se pourrait qu'au cours des cinq ou six prochaines années je cesse d'être député, et qu'au bout de 15 ans en cette enceinte, je n'aie jamais réussi à obtenir qu'un de mes projets de loi d'initiative parlementaire soit tiré au sort. Ne serait-ce pas triste? Il va de soi que cela est maintenant en voie d'être changé. C'est également une petite digression.

Le projet de loi C-292 a été présenté par ma collègue à la suite d'incidents survenus en Colombie-Britannique, sa province d'origine, où des particuliers ont été pris en flagrant délit alors qu'ils tuaient des animaux sauvages pour en faire le commerce à des fins lucratives, c'est-à-dire des animaux non domestiques dont ils tiraient un profit.

Lorsqu'on regarde ce qui se passe dans le monde, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une question d'une importance considérable. Songeons aux nombreuses espèces menacées de par le monde, dont certaines en Afrique. Il est devenu illégal maintenant de tuer les éléphants juste pour leurs défenses. Il y a d'autres animaux dans le monde qui sont en péril parce que des humains, pour toutes sortes de raisons, trouvent acceptable de tuer un animal même si c'est pour n'en utiliser qu'une toute petite partie. J'ai entendu parler de gens qui tuent des animaux juste pour en prélever la langue, la vésicule biliaire ou une autre partie. Je vous épargne les horribles détails. Le reste des animaux n'est pas utilisé. Il m'apparaît contre-nature de faire cela avec autant de désinvolture et d'insensibilité.

Je félicite donc ma collègue d'avoir présenté ce projet de loi à la suite d'un incident ou deux survenus dans sa province, qui lui ont fait voir la nécessité de raffermir la loi.

Le projet de loi proposé envisage, entre autres choses, d'augmenter les sanctions et de punir plus sévèrement les récidivistes. Ainsi, à la première infraction, la personne recevra un sévère avertissement et une peine appropriée pour avoir commis un acte inacceptable, répréhensible et illégal. Mais si elle récidive, après avoir déjà payé une amende ou purgé une peine d'emprisonnement, la sanction sera beaucoup plus sévère.

Je trouve qu'il est très bon de reconnaître que le but du projet de loi et des lois pénales consiste à dissuader les gens d'adopter certains comportements. Voilà une expression que j'utilise trop souvent. Je sais que nous aurons l'automne prochain de nouveaux pages, et peut-être aussi bientôt, on l'espère, un nouveau gouvernement, si bien qu'il y aura des gens différents pour entendre cela.

• (1315)

Très souvent, dans mes discours, je dis qu'on ne peut adopter de loi qui rende les individus bons. L'objectif de la loi est de décourager ceux qui seraient portés à faire le mal. Nous avons ici un projet de loi assorti de peines qui devraient décourager quelqu'un de commettre un acte que nous considérons inacceptable, immoral ou mauvais. Pareille ligne de conduite vaut pour d'autres choses que les citoyens de notre pays sont enclins à faire et que nous voulons décourager. Cela existe pour toutes sortes d'infractions différentes.

En fait, si quelqu'un est arrêté pour avoir commis un acte illégal, il paie l'amende et, s'il récidive, cela nous fait penser que la peine n'était peut-être pas assez sévère. L'amende n'était peut-être pas assez élevée. La durée de l'incarcération n'était peut-être pas assez longue. Il est tout à fait sensé d'accroître la peine pour une deuxième infraction.

Je voudrais ouvrir une parenthèse et dire qu'à mon avis, nous devrions appliquer ce principe à nos dispositions législatives interdisant la vitesse. Je suis étonné du manque de respect considérable à l'égard des lois régissant la vitesse en Ontario. Je n'avais pas passé beaucoup de temps dans cette province jusqu'à ce que je sois élu à cet endroit. J'ai loué une voiture à un certain nombre d'occasions et j'ai découvert que, sur les autoroutes de cette province, la vitesse est hors de contrôle.

C'est vraiment une parenthèse. Il y a deux week-ends, j'étais au volant sur une autoroute et j'ai évalué la vitesse de ceux qui me doublaient. Dans une zone de 100 kilomètres heure, la plupart des gens qui me doublaient roulaient à 130 kilomètres. J'ai même calculé qu'une femme dans une fourgonnette roulait à 155 kilomètres heure. Lorsque je dis que j'ai évalué qu'elle roulait à 155 kilomètres heure, cela ne veut pas dire que j'ai roulé à côté de son véhicule pour voir son tableau de bord, car j'aurais alors été coupable de la même infraction. Comme vous vous en souvenez sans doute, madame la Présidente, je suis un mathématicien et j'ai trouvé une façon de calculer avec beaucoup de justesse la vitesse des autres tout en maintenant la mienne. Si quelqu'un veut en savoir plus là-dessus, si quelqu'un veut avoir une leçon de mathématiques, je peux lui montrer comment faire ce calcul avec une montre chronomètre très simple que j'ai toujours avec moi.

J'ai souvent pensé que, pour lutter contre les excès de vitesse, nous devrions avoir des amendes à échelle mobile. L'amende que j'ai proposée équivaut au carré du nombre de kilomètres dépassant la vitesse maximale permise. Si nous la dépassons de 5 kilomètres, puisque 5 au carré égale 25, notre amende devrait se chiffrer à 25 \$. Si nous la dépassons de 10 kilomètres, le carré de 10 donnant 100, notre amende se chiffrerait à 100 \$. Si nous la dépassons de 15 kilomètres, le carré de 15 égalant 225, comme chacun sait, l'amende devrait donc s'élever à 225 \$. Et la règle continue de s'appliquer jusqu'à ce que nous dépassions la limite de vitesse de 50 kilomètres, comme beaucoup de conducteurs le faisaient l'autre jour sur l'autoroute, et l'amende atteindra alors 2 500 \$ pour les gens roulant à 150 kilomètres à l'heure dans une zone où la vitesse est limitée à 100 kilomètres.

Initiatives parlementaires

Le principe de l'amende établie en proportion de l'infraction, c'est-à-dire plus grave est l'infraction, plus lourde est l'amende, est un bon principe. Si nous violons la loi et que la peine ne nous en dissuade pas et que nous nous faisons prendre de nouveau, cela veut dire que nous n'avons pas appris la leçon et que la peine devrait donc être plus sévère. Je propose donc que, pour une deuxième infraction, toutes les peines soient multipliées par deux, pour une troisième infraction, multipliées par trois, et ainsi de suite. Nous en arriverions à une échelle toute simple et tout le monde finirait par respecter la limite de vitesse parce que les gens n'auraient plus les moyens de payer les amendes.

La même chose vaut ici. Dans le projet de loi, la députée propose que les peines soient beaucoup plus lourdes en cas de récidive. C'est un excellent principe que j'appuie entièrement.

Bref, le projet de loi comporte un certain nombre d'excellentes idées. L'intention est de mettre hors d'état de nuire les gens qui, faute d'amendes, d'une mesure législative ou de peines sévères, récidiveront dans l'espoir de faire de l'argent. On propose ici d'imposer des amendes d'au plus 150 000 \$, je crois. Ce sont là de lourdes peines qui visent au bout du compte à empêcher que l'on capture des animaux sauvages pour les vendre à fort prix.

Je vous remercie beaucoup, madame la Présidente, de m'avoir permis de participer au débat en ce dernier vendredi de session du printemps. Je tiens moi aussi à vous souhaiter et à souhaiter aux autres occupants du fauteuil et à tous mes collègues un été très

agréable et reposant. Je remercie tous les pages et je leur souhaite bonne chance dans la vie.

● (1320)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je désire remercier l'honorable député.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, toutes les motions nécessaires pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-292 sont réputées mises aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au mercredi 18 septembre 2002, à la fin de la période prévue pour les affaires émanant du gouvernement.

[Traduction]

Comme il est 13 h 21, la Chambre s'ajourne à 14 heures, le mercredi 18 septembre 2002, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement et à l'ordre adopté le mardi 18 juin.

Collègues députés, je vous souhaite à tous un été rempli de joie et de bonheur! Je remercie beaucoup les pages et les greffiers pour leur excellent travail.

(La séance est levée à 13 h 21.)

La première session de la trente-septième législature a été prorogée par proclamation royale le 16 septembre 2002.

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fruilla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood —St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	Cons. ind.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Echemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel ..	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique ...	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	AC

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood —St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Cons. ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (102)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
QUÉBEC (71)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (5)		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
-----	-----------------	--------------------------

YUKON

Bagnell, Larry..... Yukon..... Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 21 juin 2002 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	Richard Marceau	Brian Pallister	(16)
Gérard Binet	John Finlay	Inky Mark	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Godfrey	Pat Martin	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	Joe Pescholido
Rob Anders	John Duncan	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Reed Elley	Robert Lanctôt	Scott Reid
Gérard Asselin	Ken Epp	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	Peter MacKay	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	Joe McGuire	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Richard Harris	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Anita Neville	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Joe Comartin	Jay Hill	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Sarkis Assadourian	John Duncan	Stan Keyes	Deepak Obhrai	(18)
Jean Augustine	Mark Eyking	Francine Lalonde	Pierre Paquette	
Aileen Carroll	John Harvard	Keith Martin	Svend Robinson	
Bill Casey	Marlene Jennings	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Stan Dromisky	Gary Lunn	Scott Reid
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	James Lunney	John Reynolds
Rob Anders	Reed Elley	Peter MacKay	Gerry Ritz
David Anderson	Ken Epp	John Maloney	Yves Rocheleau
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Benoît Sauvageau
Claude Bachand	Paul Forseth	Inky Mark	Werner Schmidt
Roy Bailey	Hedy Fry	Pat Martin	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Alexa McDonough	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Bob Speller
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Bill Blaikie	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Art Hanger	Bob Mills	Chuck Strahl
Garry Breitzkreuz	Mac Harb	James Moore	Greg Thompson
Scott Brison	Richard Harris	Anita Neville	Myron Thompson
Andy Burton	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Vic Toews
Chuck Cadman	John Herron	Deepak Obhrai	Stéphan Tremblay
Serge Cardin	Grant Hill	Brian Pallister	Tony Valeri
Rick Casson	Jay Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Elsie Wayne
Joe Clark	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Randy White
Irwin Cotler	Rahim Jaffer	Beth Phinney	Ted White
Paul Crête	Dale Johnston	David Price	John Williams
John Cummins	Gerald Keddy	James Rajotte	Lynne Yelich
Norman Doyle	Jason Kenney		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-président:

Bill Casey	Mark Eyking	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Rick Casson	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Beth Phinney

Vice-président:

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Diane Ablonczy
Jerry Pickard

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Steve Mahoney
Inky Mark

Anita Neville
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth Phinney

Robert Bertrand	Paul Forseth	Philip Mayfield	Joe Peschisolido	(17)
John Bryden	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Alex Shepherd	
Odina Desrochers	Sophia Leung	Gilles-A. Perron	Greg Thompson	
John Finlay	Pat Martin			

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Dale Johnston	Scott Reid
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds
Rob Anders	John Duncan	Jason Kenney	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Benoît Sauvageau
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Andy Burton	Deborah Grey	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Chuck Cadman	Art Hanger	Bob Mills	Chuck Strahl
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Denis Paradis	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION**Président:** John Williams**Vice-président:**

Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Monte Solberg
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Raymonde Folco	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Monique Guay	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Tony Ianno	Anita Neville	Alan Tonks	
Reed Elley	Gurbax Malhi	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Dale Johnston	Brian Pallister
Diane Ablonczy	Ken Epp	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Peter Adams	Brian Fitzpatrick	Gerald Keddy	Charlie Penson
Rob Anders	Paul Forseth	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Christiane Gagnon	Robert Lanctôt	Scott Reid
André Bachand	Marcel Gagnon	Wendy Lill	John Reynolds
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Gerry Ritz
Carolyn Bennett	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Jean-Yves Roy
Leon Benoit	John Godfrey	Peter MacKay	Carol Skelton
Rick Borotsik	Yvon Godin	Preston Manning	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Richard Marceau	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Chuck Strahl
Scott Brison	Gurmant Grewal	Keith Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Deborah Grey	Pat Martin	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Art Hanger	Philip Mayfield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Larry McCormick	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Grant McNally	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Réal Ménard	Judy Wasylycia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	Val Meredith	Elsie Wayne
John Cummins	Jay Hill	Rob Merrifield	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Bob Mills	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	James Moore	John Williams
Norman Doyle	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Lynne Yelich
Antoine Dubé			

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Larry Spencer	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Madeleine Dalphond-Guiral	Raymonde Folco	Wendy Lill	Greg Thompson	(9)
Reed Elley	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Marcel Gagnon

John Herron
Nancy Karetak-Lindell
Rick Laliberte

Gary Lunn
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisCarolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Yvan Loubier
Grant McNallyMaria Minna
Shawn Murphy
Lorne Nystrom
Charlie PensonPauline Picard
Gary Pillitteri
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Hedy Fry
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Bev Desjarlais

Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold

Serge Marcil
Joe McGuire
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette

Charlie Penson
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Carole-Marie Allard	Hedy Fry	Peter MacKay	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Ivan Grose	Paul Harold Macklin	Vic Toews	
Bill Blaikie	Jay Hill	John Maloney	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Derek Lee	Lynn Myers		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gary Lunn	Scott Reid
Diane Ablonczy	Reed Elley	James Lunney	John Reynolds
Rob Anders	Ken Epp	Preston Manning	Gerry Ritz
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Svend Robinson
André Bachand	Paul Forseth	Inky Mark	Werner Schmidt
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Greg Thompson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Suzanne Tremblay
Bill Casey	John Herron	Anita Neville	Maurice Vellacott
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Tom Wappel
David Chatters	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Judy Wasylcia-Leis
Joe Clark	Betty Hinton	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Randy White
John Cummins	Marlene Jennings	Charlie Penson	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Stockwell Day	Gerald Keddy	David Pratt	John Williams
Bev Desjarlais	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	Geoff Regan	

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président:

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

LIAISON

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Peter Adams	Raymond Bonin	Charles Hubbard	Bernard Patry	(20)
Reg Alcock	Bonnie Brown	Ovid Jackson	David Pratt	
Sue Barnes	Charles Caccia	Clifford Lincoln	Andy Scott	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Judi Longfield	John Williams	
Carolyn Bennett	Gurmant Grewal			

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Steve Mahoney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Preston Manning	John Reynolds
Reg Alcock	Cheryl Gallant	Diane Marleau	Gerry Ritz
Rob Anders	Yvon Godin	Keith Martin	Jacques Saada
David Anderson	Peter Goldring	Philip Mayfield	Werner Schmidt
Roy Bailey	Jim Gouk	Dan McTeague	Carol Skelton
Leon Benoit	Michel Guimond	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Art Hanger	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Mac Harb	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Richard Harris	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Grant Hill	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Jay Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Betty Hinton	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Rahim Jaffer	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Dale Johnston	Charlie Penson	Tony Valeri
Libby Davies	Nancy Karetak-Lindell	Joe Peschisolido	Maurice Vellacott
Stockwell Day	Jason Kenney	Beth Phinney	Tom Wappel
Nick Discepola	Karen Kraft Sloan	Jerry Pickard	Randy White
John Duncan	Walt Lastewka	David Price	Ted White
Reed Elley	James Lunney	Marcel Proulx	Lynne Yelich
Ken Epp	Peter MacKay	James Rajotte	

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Jean Augustine	Mauril Bélanger	Charles Hubbard	Judi Longfield	(6)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Clifford Lincoln	Judi Longfield	John Williams	(7)
Bonnie Brown				

PATRIMOINE CANADIEN**Président:** Clifford Lincoln**Vice-présidents:** Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	Loyola Hearn	Caroline St-Hilaire	(16)
Sarmite Bulte	Roger Gallaway	Betty Hinton	Chuck Strahl	
Rodger Cuzner	John Harvard	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Stan Keyes	James Rajotte
Rob Anders	Antoine Dubé	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	John Duncan	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Reed Elley	James Lunney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ken Epp	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Hélène Scherrer
Bernard Bigras	Paul Forseth	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bill Blaikie	Cheryl Gallant	Serge Marcil	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Diane Bourgeois	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Andy Burton	Art Hanger	Rob Merrifield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Deepak Obhrai	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	Dick Proctor	Lynne Yelich
Stockwell Day			

SOUS-COMITÉ DU SPORT**Président:** Dennis Mills**Vice-président:**

Rodger Cuzner	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	(9)
John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	Chuck Strahl	

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Jacques Saada

Rick Borotsik	Wayne Easter	Joe Jordan	John Reynolds	(16)
Garry Breitkreuz	Yvon Godin	Carolyn Parrish	John Richardson	
Pierre Brien	Michel Guimond	Geoff Regan	Tony Tirabassi	
Marlene Catterall				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	James Lunney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Reed Elley	Peter MacKay	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	John Maloney	Werner Schmidt
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Carol Skelton
André Bachand	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Keith Martin	Kevin Sorenson
Sue Barnes	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Michel Bellehumeur	Jim Gouk	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Bill Blaikie	Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Greg Thompson
Andy Burton	John Harvard	Dennis Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	John Herron	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
David Chatters	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Clark	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Madeleine Dalphond-Guiral	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Stockwell Day	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich
Norman Doyle	Gary Lunn	James Rajotte	

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Garry Breitkreuz	Pierre Brien	Yvon Godin	Jay Hill	(5)
------------------	--------------	------------	----------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Bill Blaikie	Michel Guimond	Val Meredith	Tony Tirabassi	(6)
Rick Borotsik				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown

Vice-présidents: Reg Alcock
Rob Merrifield

André Bachand	Stan Dromisky	Hélène Scherrer	Bob Speller	(16)
Diane Ablonczy	James Lunney	Judy Sgro	Yolande Thibeault	
Jeannot Castonguay	Réal Ménard	Carol Skelton	Judy Wasylycia-Leis	
Brenda Chamberlain				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Dale Johnston	Pauline Picard
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	James Rajotte
Rob Anders	Ken Epp	Jason Kenney	Scott Reid
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	John Reynolds
Roy Bailey	Paul Forseth	Peter MacKay	Gerry Ritz
Leon Benoit	Hedy Fry	Preston Manning	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Larry Spencer
Scott Brison	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Rick Casson	Richard Harris	Bob Mills	Vic Toews
David Chatters	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Brian Pallister	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Jim Pankiw	Ted White
Libby Davies	Howard Hilstrom	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Lynne Yelich
Norman Doyle	Rahim Jaffer		

TRANSPORTS

Président: Ovid Jackson

Vice-présidents: James Moore
Marcel Proulx

Reg Alcock	Bev Desjarlais	André Harvey	Alex Shepherd	(16)
John Cannis	Jim Gouk	Mario Laframboise	Paul Szabo	
Joe Comuzzi	Gurmant Grewal	Ghislain Lebel		

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rob Anders	Cheryl Gallant	James Lunney	Carol Skelton
David Anderson	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Roy Bailey	Deborah Grey	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Art Hanger	Grant McNally	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Stephen Harper	Val Meredith	Darrel Stinson
Andy Burton	Stephen Harper	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Vic Toews
David Chatters	Jay Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Stockwell Day	Betty Hinton	James Rajotte	Ted White
John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid	John Williams
Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds	Lynne Yelich
Ken Epp			

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

André Bachand
Bernard Bigras
Libby Davies

Hedy Fry
Mac Harb
Dominic LeBlanc

Derek Lee
Réal Ménard

Jacques Saada
Kevin Sorenson

(13)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Carolyn Bennett
Vivienne Poy

Vice-coprésident: Deborah Grey

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jane Marie Cordy

Donald Oliver

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Ken Epp
Marcel Gagnon
Grant Hill

Jim Karygiannis
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Andrew Telegdi

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Christopher Henderson
Mobina Jaffer

Noël Kinsella
Wilfred Moore

Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Michel Guimond
Derek Lee
Paul Harold Macklin

John Maloney
John McKay
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Scott Reid
Greg Thompson
Ted White

(22)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

Joe Peschisolido
James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jean-Robert Gauthier
Viola Léger

Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Jeannot Castonguay
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
John Herron
Jason Kenney
Dan McTeague
Bernard Patry
Benoît Sauvageau

(22)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DU PROJET DE LOI C-55

Président: Bob Kilger

Vice-président:

Diane Ablonczy
Claude Bachand
Rodger Cuzner
Bev Desjarlais

André Harvey
Mario Laframboise
Peter MacKay
Paul Harold Macklin

Steve Mahoney
James Moore
Lynn Myers
Anita Neville

David Price
Marcel Proulx
Vic Toews

(16)

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre, ministre des Finances et ministre de l'Infrastructure
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Steve Mahoney	du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Sophia Leung	de la ministre du Revenu national
M. Mark Assad	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
Mme Marlene Jennings	de la ministre de la Coopération internationale
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 21 juin 2002

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Régime de pensions du Canada	
Projet de loi C-58. Deuxième lecture	12987
M. Caccia	12987
M. Anders	12988
M. Szabo	12989
Les travaux de la Chambre	
Mme Catterall	12989
Motion	12989
Adoption de la motion	12989
Le Régime de pensions du Canada	
Projet de loi C-58. Deuxième lecture	12989
M. Nystrom	12989
M. Szabo	12992
M. Anders	12993
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
La Journée nationale des Autochtones	
Mme Karetak-Lindell	12994
La santé	
M. Jaffer	12994
Timothy Findley	
M. Easter	12994
L'édition 2002 de la Semaine italienne	
Mme Leung	12994
La Fête de la Saint-Jean-Baptiste	
M. Proulx	12994
Les affaires autochtones	
M. Burton	12994
L'Afrique	
M. Cotler	12995
La Société Radio-Canada	
Mme Gagnon (Québec)	12995
Le Sommet du G-8	
M. Harvard	12995
La frontière canado-américaine	
Mme Meredith	12995
Le Sommet du G-8	
Mme Thibeault	12996
La Journée nationale des Autochtones	
M. Blaikie	12996
Les minorités linguistiques	
M. Bergeron	12996
Le Sommet du G-8	
M. Caccia	12996
Les Cadets du Canada	
M. MacKay	12996
Le soccer	
M. Reed	12997

Le Parlement du Canada

M. Epp	12997
--------------	-------

QUESTIONS ORALES

L'agriculture

M. Harper	12997
M. Chrétien	12997
M. Harper	12997
M. Chrétien	12997
M. Harper	12997
M. Chrétien	12997
M. Hill (Macleod)	12998
M. Chrétien	12998
M. Hill (Macleod)	12998
M. Pettigrew	12998

Les programmes de commandites

M. Duceppe	12998
M. Goodale	12998
M. Duceppe	12998
M. Goodale	12998
M. Guimond	12998
M. Goodale	12999
M. Guimond	12999
M. Goodale	12999

Le Sommet du G-8

Mme McDonough	12999
M. Chrétien	12999
Mme McDonough	12999
M. Chrétien	12999

Le premier ministre

M. Clark	12999
M. Chrétien	12999

Les marchés publics

M. Clark	12999
Mme Robillard	13000

L'agriculture

M. Solberg	13000
M. Chrétien	13000
M. Solberg	13000
M. Chrétien	13000

Le bois d'oeuvre

M. Gagnon (Champlain)	13000
M. Pettigrew	13000
M. Gagnon (Champlain)	13000
M. Pettigrew	13000

Le gouvernement du Canada

M. Hanger	13001
M. Chrétien	13001
M. Hanger	13001
M. Chrétien	13001

La Cour pénale internationale

M. Dubé	13001
M. Chrétien	13001

M. Dubé	13001
M. Chrétien.....	13001
Les médias	
Mme Gallant	13001
M. Manley.....	13001
Mme Gallant	13002
M. Chrétien.....	13002
Patrimoine canadien	
M. Speller	13002
Mme Copps.....	13002
L'agriculture	
M. Nystrom	13002
M. Chrétien.....	13002
La défense nationale	
M. Stoffer	13002
M. McCallum (Markham).....	13002
L'environnement	
M. Casey	13002
M. Anderson (Victoria)	13003
La défense nationale	
M. MacKay.....	13003
M. McCallum (Markham).....	13003
L'Afrique	
M. Jaffer	13003
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	13003
M. Jaffer.....	13003
Mme Whelan (Essex)	13003
Les langues officielles	
Mme Guay	13003
M. Dion	13003
Mme Guay	13004
M. Dion	13004
Le Proche-Orient	
M. Day	13004
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	13004
M. Day	13004
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	13004
Les anciens combattants	
M. Laliberte	13004
M. Pagtakhan.....	13004
Le bois d'oeuvre	
M. Burton	13004
Mme Stewart	13005
M. Burton	13005
Mme Stewart	13005
Le Protocole de Kyoto	
M. Bigras.....	13005
M. Anderson (Victoria)	13005
La santé	
M. Caccia.....	13005

Mme McLellan.....	13005
Les marchés publics	
M. Anders.....	13005
M. Manley.....	13006

AFFAIRES COURANTES

Les banques régionales de développement	
M. Szabo	13006
Alexander Graham Bell	
Mme Copps	13006
Motion.....	13006
Adoption de la motion	13006
Pétitions	
La pornographie juvénile	
M. O'Reilly.....	13006
M. Harvard.....	13006
M. Anders.....	13006
La recherche sur les cellules souches	
M. Szabo	13006
Postes Canada	
M. Bryden.....	13007
Les travailleurs autonomes	
M. Cardin	13007
Postes Canada	
M. Reed	13007
La pornographie juvénile	
M. Reed	13007
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Szabo	13007

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Régime de pensions du Canada	
Projet de loi C-58. Deuxième lecture.....	13007
M. Anders.....	13007
Amendement.....	13007
M. Szabo	13008
M. Boudria	13010
M. Bagnell	13010
M. Clark	13010
M. Bryden.....	13012
(Le vote sur la motion est reporté.).....	13013

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel	
Projet de loi C-292. Deuxième lecture.....	13013
M. Harvard.....	13013
M. Epp	13014
Report du vote sur la motion	13016
ANNEXE	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**